



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Legal and Constitutional Affairs

Affaires juridiques et constitutionnelles

Chair:
The Honourable LORNA MILNE

Présidente:
L'honorable LORNA MILNE

Thursday, June 13, 2002

Le jeudi 13 juin 2002

Issue No. 37

Fascicule n^o 37

First meeting on:
Bill C-441, An Act to change the names of
certain electoral districts

Première réunion concernant:
Le projet de loi C-441, Loi visant à modifier le nom de
certaines circonscriptions électorales

WITNESSES:
(*See back cover*)

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Lorna Milne, *Chair*

The Honourable Gérald-A. Beaudoin, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk Buchanan, P.C.	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
* Carstairs P.C. (or Robichaud)	Moore
Fitzpatrick	Nolin
Fraser	Pearson
Joyal, P.C.	Poulin
	Rivest

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Moore substituted for that of the Honourable Senator Sibbeston (*June 7, 2002*).

The name of the Honourable Senator Poulin substituted for that of the Honourable Senator Bryden (*June 13, 2002*).

The name of the Honourable Senator Fitzpatrick substituted for that of the Honourable Senator Day (*June 13, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente: L'honorable Lorna Milne

Vice-président: L'honorable Gérald-A. Beaudoin

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk Buchanan, c.p.	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud)	Moore
Fitzpatrick	Nolin
Fraser	Pearson
Joyal, c.p.	Poulin
	Rivest

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Moore est substitué à celui de l'honorable sénateur Sibbeston (*le 7 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Poulin est substitué à celui de l'honorable sénateur Bryden (*le 13 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Fitzpatrick est substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*le 13 juin 2002*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 6, 2002:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Poulin, seconded by the Honourable Senator Poy, for the second reading of Bill C-441, An Act to change the names of certain electoral districts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Robichaud moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 6 juin 2002:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Poulin, appuyée par l'honorable sénateur Poy, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-441, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, propose, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, June 13, 2002
(61)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 10:50 a.m. this day, in room 257-East Block, the Honourable Senator Milne, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Beaudoin, Fitzpatrick, Fraser, Joyal, P.C., Kinsella, Milne, Moore, Nolin, Pearson, Poulin, Rivest and Robichaud, P.C. (13).

Other senators present: The Honourable Senators Gauthier, Grafstein, Gustafson and Prud'homme (4).

In attendance: From the Library of Parliament: Nancy Holmes, Researcher, Law and Government Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, June 6, 2002, the Committee proceeded to study Bill C-441, An Act to change the names of certain electoral districts.

WITNESSES:

From Elections Canada:

Mr. Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;

Ms Diane R. Davidson, Chief Legal Officer and Executive Director for Strategic Planning and Inter-jurisdictional Affairs;

Mr. Carol Lesage, Director of Parliamentary Representation.

From the House of Commons:

Mr. Peter Adams, M.P.

Mr. Kingsley made a statement. Together the witnesses answered questions.

Mr. Adams made a statement and answered questions.

After debate, the Honourable Senator Milne moved, — That the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-441, An Act to change the names of certain electoral districts.

The question being put on the motion, it was defeated on the following division:

YEAS: Fitzpatrick, Fraser, Poulin, Pearson, Milne — 5

NAYS: Andreychuk, Beaudoin, Joyal, Moore, Nolin, Rivest — 6

ABSTENTIONS: — 0

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 13 juin 2002
(61)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, à la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Milne (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Beaudoin, Fitzpatrick, Fraser, Joyal, c.p., Kinsella, Milne, Moore, Nolin, Pearson, Poulin, Rivest et Robichaud, c.p. (13).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Gauthier, Grafstein, Gustafson et Prud'homme, c.p. (4).

Également présente: De la Bibliothèque du Parlement: Nancy Holmes, attachée de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 juin 2002, le comité procède à l'étude du projet de loi C-441, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales.

TÉMOINS:

D'Élections Canada:

M. Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections;

Mme Diane R. Davidson, première conseillère juridique et directrice exécutive de la planification stratégique et des affaires gouvernementales;

M. Carol Lesage, directeur de la représentation parlementaire.

De la Chambre des communes:

M. Peter Adams, député.

M. Kingsley fait une déclaration et, avec l'aide des témoins, répond aux questions.

M. Adams fait une déclaration et répond aux questions.

Après débat, l'honorable sénateur Milne propose — Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-441, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales.

La question, mise aux voix, est rejetée:

POUR: Fitzpatrick, Fraser, Poulin, Pearson, Milne — 5

CONTRE: Andreychuk, Beaudoin, Joyal, Moore, Nolin, Rivest — 6

ABSTENTION: — 0

At 1:05 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

À 13 h 05, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ:

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 13, 2002

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-441, to change the names of certain electoral districts, met this day at 10:50 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Lorna Milne (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: I call this meeting to order.

Today is the committee's first meeting for the consideration of Bill C-441, an act to change the names of certain electoral districts.

We are meeting today with Mr. Jean-Pierre Kingsley, the Chief Electoral Officer. He is accompanied by Ms Davidson, who is the Chief Legal Officer and Executive Director for strategic Planning and Inter-jurisdictional Affairs, and Mr. Lesage, Director of Parliamentary Representation.

We will be hearing later on from Mr. Peter Adams, Member of Parliament.

Senator Joyal: On a point of order. Is Bill C-441 a government bill or a private member's bill?

The Chairman: It is a private member's bill.

Senator Joyal: I wanted that to be established at the beginning of our hearing.

[*Translation*]

Mr. Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer, Elections Canada: Madam Chair, I would like to thank you for inviting me to appear before the committee today to discuss Bill C-441, the purpose of which is to change the names of some 14 electoral districts.

I have appeared before this committee on two occasions, on June 14, 2000, concerning Bills C-445 and C-473, and on February 3, 1999, on Bills C-445, C-464 and C-465. The purpose of those bills was also to change the names of electoral districts.

In my first appearance in February 1999, I outlined my position on the subject.

In June 2000, rather than reread my initial statement from February 1999, I recirculated that statement and underscored its important points. Today, once again, it is my pleasure to give you copies of that same statement and to emphasize its essential points.

Changing the name of an electoral district has certain financial consequences. It is important to draw a distinction between names with more than 50 characters and those with less than 50 characters.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 13 juin 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 10 h 50 pour examiner le projet de loi C-441, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions.

Le sénateur Lorna Milne (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente: Je déclare la séance ouverte.

C'est aujourd'hui la première réunion du comité pour examiner le projet de loi C-441, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions.

Nous accueillons aujourd'hui M. Jean-Pierre Kingsley, le directeur général des élections. Il est accompagné de Mme Davidson, qui est la première conseillère juridique et la directrice exécutive de la Planification stratégique et des Affaires intergouvernementales, et de M. Lesage, directeur de la représentation parlementaire.

Nous entendrons plus tard M. Peter Adams, député.

Le sénateur Joyal: Je voudrais faire un rappel au Règlement. Est-ce que le projet de loi C-441 est un projet de loi du gouvernement ou d'initiative parlementaire?

La présidente: C'est un projet de loi d'initiative parlementaire.

Le sénateur Joyal: Je tenais à ce que ce soit précisé dès le début de notre audience.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections, Élections Canada: Madame la présidente, j'aimerais vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant le comité aujourd'hui pour aborder le sujet du projet de loi C-441, qui vise à modifier le nom de quelques 14 circonscriptions électorales.

J'ai, à deux reprises, comparu devant ce comité, soit le 14 juin 2000 au sujet des projets de lois C-445 et C-473, et le 3 février 1999 au sujet des projets de lois C-445, C-464 et C-465. Ces projets de lois visaient également à modifier le nom de circonscriptions électorales.

Lors de ma première comparution, en février 1999, je vous ai exposé ma position sur le sujet.

En juin 2000, plutôt que de relire ma déclaration initiale de février 1999, j'ai de nouveau fait circuler la déclaration et en ai dégagé les points saillants. Aujourd'hui encore, j'ai le plaisir de vous remettre un exemplaire de cette même déclaration et d'en souligner les points essentiels.

Modifier le nom d'une circonscription comporte certaines conséquences financières. Il est important de faire la distinction entre les noms comportant plus de 50 caractères et ceux de moins de 50 caractères.

A change in the case of a district whose name consists of 50 characters or less costs several thousands of dollars because a certain number of errata must be published to alter the existing maps and other relevant documents.

The adoption of names consisting of 50 characters or more requires that the computer systems be reprogrammed, which represents a cost of approximately half a million dollars. This is not the case for the moment because none of these names exceeds 50 characters.

[*English*]

Since the last representation order was proclaimed in 1996, the names of 57 electoral districts have been changed. With Bill C-441, presently before you, this number would increase to 71, representing 24 per cent of all electoral districts that would have changed names since the proclamation order came into force. The names of electoral districts are initially proposed by the Electoral Boundaries Commissions during the redistribution process. The commissions follow the guidelines established by the Geographical Names Board of Canada.

During the redistribution process, members of the House of Commons have two distinct opportunities to make their concerns known to the electoral boundaries commissions, with respect to the names of electoral districts. The first opportunity is at the time of the public hearings. The second is when the commission's reports are referred to committee of the House of Commons. Under the Electoral Boundaries Readjustment Act, the current redistribution process offers these main opportunities for members of the House of Commons to make their views known with respect to names of electoral districts.

Changing the names of electoral districts may have repercussions other than the administrative ones to which I have alluded. It could be viewed as a source of confusion on some parts of the public, or it could be viewed as a clarification for some of them. This is also true of organizations that collect and publish data organized by electoral district including: political parties, Statistics Canada, Natural Resources Canada and Human Resources Development Canada. Therefore, there are a number of government agencies and other agencies that actually publish the names of the electoral districts.

I am meeting with them, the advisory committee of political parties — all the political parties at the federal levels whether they are represented in the House or not — tomorrow. I would be happy to explore the consequences of Bill C-441 for them and provide you with their feedback on Monday, if you so wish.

In closing, I would like to thank you for having invited me to appear before your committee today. We will be pleased to answer questions you may have at this point. I will mention that the work of the commission is proceeding. It is proceeding normally, and it is therefore proceeding well.

Le changement dans le cas d'une circonscription ayant un nom de 50 caractères ou moins coûte quelques milliers de dollars car on doit publier un certain nombre d'errata pour modifier les cartes existantes et autres documents pertinents.

L'adoption de noms composés de 50 caractères ou plus nécessite que l'on reprogramme les systèmes informatiques, ce qui représente un coût d'environ un demi million de dollars. Tel n'est pas le cas pour le moment car aucun nom n'exécède 50 caractères.

[*Traduction*]

Depuis la proclamation du dernier décret de représentation, en 1996, les noms de 57 circonscriptions électorales ont été modifiés. Avec le projet de loi C-441, que vous avez devant vous, ce nombre monterait à 71, ce qui ferait que 24 p. 100 de toutes les circonscriptions électorales auront changé de noms depuis l'entrée en vigueur du décret de représentation. Les noms de circonscriptions électorales sont proposés, à l'origine, par les commissions de délimitation des circonscriptions électorales pendant le processus de découpage. Les commissions suivent les lignes directrices dictées par le Comité permanent canadien des noms géographiques.

Pendant que se fait le redécoupage, les députés de la Chambre des communes ont deux occasions distinctes d'exprimer leurs préoccupations aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales, en ce qui concerne les noms des circonscriptions. La première est au moment des audiences publiques. La deuxième, c'est lorsque les rapports des commissions sont remis au comité de la Chambre des communes. En vertu de la Loi sur la révision des limites de circonscriptions électorales, le processus actuel de redécoupage offre ces importantes occasions aux députés de la Chambre des communes de faire connaître leurs points de vue sur les noms des circonscriptions électorales.

Le changement des noms de circonscriptions peut avoir d'autres répercussions que celles d'ordre administratif dont je viens de parler. Ce peut être vu comme une source de confusion par certains éléments du public, ou comme une clarification par d'autres. Il en est de même des organisations qui recueillent et publient des données organisées par circonscriptions électorales, dont les partis politiques, Statistique Canada, le ministère des Ressources naturelles et celui du Développement des ressources humaines du Canada. Par conséquent, il y a plusieurs organismes publics et d'autres organisations qui publient les noms des circonscriptions électorales.

Je dois les rencontrer, le comité consultatif des partis politiques — tous les partis politiques fédéraux, qu'ils soient ou non représentés à la Chambre — demain. Si vous le voulez, je serai heureux d'examiner les conséquences du projet de loi C-441 sur eux et de vous communiquer leurs impressions lundi.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui. Nous répondrons avec plaisir à vos questions. Je voudrais souligner que la commission poursuit ses travaux. Elle les poursuit normalement, donc tout va bien.

In light of the importance of these discussions regarding their work, I will ensure that the transcripts of all your deliberations — whether on the Senate floor or in committee meetings — will be transmitted to the 30 commissioners, that is the Chair and the two members of each commission, so that they will have a full understanding of any observation that any senator wishes to make on this topic.

The Chairman: Thank you, Mr. Kingsley.

Senator Fraser: Mr. Kingsley, welcome again. You may recall that when you were here last time we did a batch of name changes. I was asking about the potential for confusion, to which you have alluded in your opening remarks. I asked then if you had done any research on the effect on voters of, in particular, of the very long riding names. You said, that you had not, but that it might be possible to keep track of at least any comments that you received from the public.

I know we have not had an election since then, but have you had any feedback at all? Have you done any work at all on this matter? Is there anything you can tell us?

Mr. Kingsley: With respect to that particular issue, I have not been privy to any feedback. You have alluded to the fact that there has not been a general election. In my view, that is when the advantages or the disadvantages of having changed a name in the course of the existence of the riding would come to the fore. Other than that, the average Canadian is not relating to the name of the riding. It is not something with which they are preoccupied. This will hit home come election time. Presumably, the member of the House of Commons seeking a change in the name is hoping that this is something that will clarify matters for the electorate. That is not known until there is an election, and it will not be easy to gauge, either.

Senator Fraser: We have the guidelines for the selection of federal electoral district names, which are extremely interesting.

Mr. Kingsley, as you look at this bill, do all of the proposed riding names match the criteria set out in the guidelines as far as you are concerned?

Mr. Kingsley: It is difficult for me to answer thoroughly, but it would appear as though there is nothing major that we can point to, on such short notice, that would be a clear indication that something is amiss in terms of those guidelines.

[Translation]

Senator Prud'homme: All my colleagues know my opinion on these changes. I am utterly opposed to any change between elections and censuses. This will definitely be the last if I allow the bill to pass without amendment. Moreover, I have an amendment to move.

You said it would cost several thousands of dollars for each district. There are 14 districts.

Étant donné l'importance de ces discussions sur leur travail, je tiens à m'assurer que les comptes rendus de toutes vos délibérations — que ce soit devant le Sénat ou en comité — soient transmis aux 30 commissaires, c'est-à-dire au président et à deux membres de chaque commission, afin qu'ils puissent bien comprendre toute observation que voudraient faire les sénateurs sur ce sujet.

La présidente: Merci, monsieur Kingsley.

Le sénateur Fraser: Monsieur Kingsley, nous vous souhaitons encore une fois la bienvenue. Vous vous rappelez peut-être que lorsque vous étiez ici, la dernière fois, nous avons procédé aux changements de tout un tas de noms. Je vous avais interrogé sur le potentiel de confusion, dont vous avez parlé dans vos observations. J'avais demandé, alors, si vous aviez fait des recherches au sujet des effets sur les électeurs, en particulier, des noms très longs de circonscriptions. Vous aviez dit que non, mais qu'il était possible de faire un suivi, au moins, des observations que vous aviez reçues du public.

Je sais que nous n'avons pas eu d'élections depuis lors, mais avez-vous eu des commentaires, quels qu'ils soient? Est-ce que vous avez travaillé sur les questions? Y a-t-il quoi que ce soit que vous pouvez nous dire?

M. Kingsley: En ce qui concerne cette question particulière, je n'ai pas reçu moi-même de rétroaction. Vous avez fait allusion au fait qu'il n'y a pas eu d'élections générales. À mon avis, c'est là que se révèlent les avantages ou les inconvénients du changement d'un nom au cours de l'existence de la circonscription. Autrement, le Canadien moyen ne s'identifie pas au nom de la circonscription. Ce n'est pas quelque chose qui les préoccupe. C'est seulement aux élections qu'ils s'en rendront compte. En principe, le député de la Chambre des communes qui souhaite un changement de nom espère clarifier les choses pour les électeurs. Rien n'apparaît vraiment jusqu'à ce qu'il y ait des élections, et ce ne sera pas, non plus, facile à jauger.

Le sénateur Fraser: Nous avons les lignes directrices pour le choix de noms de circonscriptions électorales fédérales, qui sont d'un grand intérêt.

Monsieur Kingsley, quand vous regardez ce projet de loi, est-ce que tous les noms de circonscriptions électorales qui sont proposés répondent aux critères définis dans les lignes directrices, à votre connaissance?

M. Kingsley: Il m'est difficile de donner une réponse absolue, mais il semble que nous ne puissions rien relever d'important, à si court préavis, qui serait révélateur de quelque chose qui va à l'encontre de ces lignes directrices.

[Français]

Le sénateur Prud'homme: Tous mes collègues connaissent mon opinion sur ces changements. Je suis totalement opposé à tout changement entre les élections et les recensements. Ce sera certainement la dernière si je laisse passer le projet de loi sans l'amender. J'ai d'ailleurs un amendement à proposer.

Vous nous avez dit que cela va coûter quelques milliers de dollars pour chacun des comtés. Il y a 14 comtés.

[*English*]

There is not a question of politics; there are five Bloc ridings, five Alliance, one independent PC, two Liberal and one NDP. At least we can go anywhere we want in principle, for the politics of it.

I am opposed to this bill because that I know, having been elected 30 times, I resisted changing my district name from “Saint-Denis,” to “Saint-Denis—Parc Extension.” Senator Fraser knows that well. There is no limit when you start changing. We know that these changes are done mainly for political reasons. If it did not cost anything, I would say, “Go for it.” However, I am a “scrooge” administrator. That is well-known. I was in the House of Commons as Chairman of the Board of Internal Economy.

[*Translation*]

I am very parsimonious when it comes to public spending.

You said this would cost a few thousand dollars. A few thousand dollars multiplied by 14 is nevertheless the salary — plus expenses — of a member of Parliament. We are here to try to draw members’ attention to the fact that there should be no changes. Having said that, you will imagine all the political problems that creates. I have had the pleasure of speaking to a number of members, who beg me to let the changes pass.

Let us take the riding of Mercier. Historically speaking, Honoré Mercier is part of the history of Quebec. The riding would be called La-Pointe-de-l’Île. What point? Everyone has an island somewhere! I do not want to mock the change because it appears to be very popular. There is also some confusion with the provincial riding because the neighbourhood of Plateau Mont-Royal is called Mercier. At the federal level, Mercier is at the end of the island. Let us go ahead with that change.

The other change I would ultimately accept is the change — an intelligent one by the way — to the name of the riding of Lévis. It is a very complicated name that would be reduced to a single word, Lévis. It is historical and should be taken into account.

You are going to submit the views expressed here and the debates that have taken place to your 30 commission members. One day, Parliament will have to make a decision. It is political, but in choosing names, a commission member must be very prudent and select historical names that correspond to reality. He must also enable members who have representations to make to appear before the commissions.

I have always gone before the commissions and I have always won. Could you set guidelines that would be written down for name changes? Then it would be the legislators’ work to say, once permission was granted, that it will be a final decision until the next census, which will bring in a new electoral map. This would enable us to avoid coming back here and being tortured by our

[*Traduction*]

Ce n’est pas une question de politique; il y a cinq circonscriptions du Bloc, cinq de l’Alliance, une indépendante du Parti conservateur, deux libérales et une du NPD. Au moins nous pouvons aller où nous voulons en principe, pour ce qui est de la politique.

Je m’oppose à ce projet de loi parce que je sais, ayant été élu 30 fois, que j’ai résisté au changement du nom de ma circonscription de «Saint-Denis» à «Saint-Denis—Parc Extension». Le sénateur Fraser le sait bien. Il n’y a pas de limite lorsqu’on commence à faire des changements. Nous savons que ces changements sont faits principalement pour des raisons d’ordre politique. Si cela ne coûtait rien, je dirais, «pas de problème». Cependant, je suis un administrateur «grippe-sous», c’est bien connu. J’ai siégé au Bureau de régie interne de la Chambre des communes.

[*Français*]

Je suis très parcimonieux dans les dépenses publiques.

Vous nous avez dit que cela allait coûter quelques milliers de dollars. Quelques milliers de dollars multiplié par 14, c’est quand même le salaire — plus les dépenses — d’un député. Nous sommes ici pour essayer d’attirer l’attention des députés sur le fait qu’il ne devrait pas y avoir de changements. Ayant dit cela, vous imaginez tous les problèmes politiques que cela crée. J’ai eu le plaisir de parler à plusieurs des députés qui m’ont supplié de laisser passer les changements.

Prenons le comté de Mercier. Sur le plan historique, Honoré Mercier fait partie de l’histoire du Québec. Le comté s’appellerait La-Pointe-de-l’Île. Quelle pointe? Tout le monde a une île en quelque part! Je ne veux pas me moquer du changement parce qu’il paraît que c’est très populaire. Également, il y a confusion avec la circonscription provinciale parce que le quartier du Plateau Mont-Royal s’appelle Mercier. Au niveau fédéral, Mercier est au bout de l’île. Allons-y pour ce changement.

L’autre changement que j’accepterais, à la rigueur, c’est celui — intelligent d’ailleurs — du comté de Lévis. C’est un nom très compliqué qui se réduirait à un seul mot, soit Lévis. C’est historique et il faut en tenir compte.

Vous allez soumettre à vos 30 commissaires les vues représentées ici, ainsi que les débats qui ont eu lieu. Un jour, le Parlement devra prendre une décision. C’est politique, mais dans le choix des noms, le commissaire doit être très prudent et doit choisir des noms historiques qui correspondent à la réalité. Il doit aussi permettre aux députés qui ont des représentations à faire de se présenter aux commissions.

J’ai toujours été aux commissions et j’ai toujours gagné. Est-ce que vous pourriez donner des lignes directrices qui seraient inscrites pour les changements de noms? Ce serait alors le travail des législateurs de dire, une fois cette permission accordée, que ce sera une décision finale jusqu’au prochain recensement qui apportera une nouvelle carte électorale. Cela nous éviterait de

friends, who often have good reasons to want to change names. Mr. Laliberté from Saskatchewan told me why he wanted a new name, and it's true there is currently some confusion.

[English]

For instance, there is confusion between Churchill, Manitoba and Churchill, Ontario.

[Translation]

Is it possible to have guidelines? Would an act be necessary to clearly establish that there will be no further changes once the guidelines have been followed?

Mr. Kingsley: The suggestion you make is easy to carry out. I will be pleased to transmit your comments and concerns to the commission member, as well as those of any other senator who would like to make any today. I will include the points you have raised in my transmittal letter.

I can not issue instructions to the commission, or even guidelines. We know they are already aware of the factors of the Canadian Permanent Committee on Geographic Names.

Senator Beaudoin: I agree we should favour historical names. Between Mercier and La-Pointe-de-l'Île, Mercier is the name of a great premier in the history of Quebec. That is my opinion.

It is the confusion that shocks me. It seems to me that the golden rule should be to make every effort to avoid confusion among electors.

Is it a fundamental rule? It is in my mind, but I do not claim to have any expertise in this field. However, it seems to me that we must avoid confusion at all costs because it is the people who have democratic power, and the people must never be confused. Is it too much to ask that all possible confusion be eliminated in all cases?

Mr. Kingsley: It is an entirely noble objective that no measure should be taken that could confuse electors or cause confusion among electors. I am also aware that, when they make proposals, members must be motivated by a desire to inform rather than confuse electors, so that their action is perceived in a positive way. We rarely see the contrary. For problem cases, you should perhaps ask the members to come and explain their actions. I can't say that one name rather than another would cause confusion. That requires regional knowledge.

Senator Beaudoin: Can the commissions fight against confusion?

Mr. Kingsley: Yes, traditionally, by requesting the opinion of the Canadian Permanent Committee on Geographic Names concerning the names proposed. It is the objective of the present system to prevent this confusion. There must be a valid reason for giving an electoral district a name.

revenir ici et d'être torturés par nos amis qui ont souvent de bonnes raisons de vouloir changer de nom. M. Laliberté de la Saskatchewan m'a dit pourquoi il voulait un nouveau nom et c'est vrai qu'il y a confusion actuellement.

[Traduction]

Par exemple, il y a confusion entre Churchill, au Manitoba et Churchill, en Ontario.

[Français]

Est-ce possible d'avoir des lignes directrices? Est-ce qu'une loi serait nécessaire pour établir clairement qu'il n'y aura plus de changements une fois que les lignes directrices auront été suivies?

M. Kingsley: La suggestion que vous faites est facile à exécuter. Je vais me faire un plaisir de transmettre au commissaire vos observations et vos préoccupations, ainsi que celles de tout autre sénateur qui voudrait bien en faire aujourd'hui. J'inclurai, dans ma lettre de transmission, les points que vous avez soulevés.

Je ne peux pas émettre d'instructions aux commissions, même des lignes directrices. On sait qu'elles sont déjà sensibilisées aux facteurs de la Commission de toponymie du Canada.

Le sénateur Beaudoin: Je suis d'accord qu'on doit favoriser plutôt les noms historiques. Entre Mercier et La-Pointe-de-l'Île, Mercier est tout de même un grand premier ministre dans l'histoire du Québec. C'est mon opinion.

C'est la confusion qui me choque. Il me semble que cela devrait être la règle d'or de tout faire pour qu'il n'y ait pas de confusion de la part des électeurs.

Est-ce une règle fondamentale? Pour moi elle l'est, mais je ne prétends pas avoir une expertise en ce domaine. Il me semble, par contre, qu'il faille éviter la confusion à tout prix, parce que le pouvoir démocratique, c'est le peuple qui l'a, et il ne doit jamais être confus. Est-ce trop demander d'écarter dans tous les cas toute confusion possible?

M. Kingsley: L'objectif est tout à fait noble, qu'aucune mesure ne soit prise qui puisse confondre les électeurs ou semer la confusion chez les électeurs. Je suis aussi conscient du fait que les députés, lorsqu'ils font des propositions, doivent être motivés par le désir d'éclaircir plutôt que de confondre l'électeur, de sorte que leur geste est perçu de façon positive. C'est rare qu'on voie le contraire. Pour les cas problématiques, vous devriez peut-être demander aux députés de venir expliquer leur geste. Je ne suis pas en mesure de dire qu'un nom plutôt qu'un autre créerait de la confusion. Cela exige une connaissance régionale.

Le sénateur Beaudoin: Est-ce que les commissions peuvent lutter contre la confusion?

M. Kingsley: Oui, traditionnellement, en demandant l'avis à la Commission de toponomie du Canada quant aux noms proposés. C'est l'objectif du système actuel de prévenir cette confusion. Il faut une raison valable pour donner un nom à une circonscription.

Senator Beaudoin: I have one final point. The name of the district of Rimouski-Neigette-et-la-Mitis constantly comes up. I have always found that quite curious. Is anything being changed this time?

Mr. Kingsley: A lower case letter is being replaced by a capital.

Senator Beaudoin: That is all!

Senator Prud'homme: It is still going to cost a few thousand dollars.

Mr. Kingsley: The last time we changed the entry, a spelling mistake was made in one of the names. We're keeping the same name, but correcting that error.

[English]

Senator Joyal: I have some problems with the process of this bill and a report that we did as a committee, and that you did on behalf of the committee, two years ago, June 22, 2000. In that report, we made nine observations to the Senate. Among the observations, paragraphs eight and nine seem to be very clear. I would like, with your indulgence, to read them for the record.

The Chairman: Please do.

Senator Joyal: Paragraph 8 states:

While there are many valid reasons for wanting to change constituency names, your Committee believes that the *ad hoc* and frequent nature of such changes must be discouraged. It is confusing and there are costs associated with it. There needs to be a degree of permanency to the names of constituencies: they should not be changed whenever there is a newly elected Member or representation from part of a constituency. A clearly established procedure exists under the *Electoral Boundaries Readjustment Act*, which should be followed. This also has the advantage that the decision rests with the neutral three-person commission, and there is opportunity for public notice and input. Since redistribution occurs every 10 years, it would not be inappropriate or inconvenient that name changes only be made in this context.

Paragraph 9 reads:

Your Committee understands that extraordinary situations can arise at other times that may require constituency name changes. Your Committee also believes that the process in such cases must be much clearer and more transparent. Your Committee received submissions that reinforced the need for public consultation and input to respect the fact that residents of a constituency strongly identify with its name. There should be a requirement for some form of public notice in the constituency, and provision for public comments. Guidelines to this effect could be adapted from the procedures set out under the *Electoral Boundaries Readjustment Act*.

Le sénateur Beaudoin: J'ai un dernier point. Le nom de la circonscription Rimouski-Neigette-et-la-Mitis revient constamment. J'ai toujours trouvé cela assez curieux. Change-t-on quelque chose cette fois-ci?

M. Kingsley: On change une minuscule pour une majuscule.

Le sénateur Beaudoin: C'est tout!

Le sénateur Prud'homme: Cela va coûter quelques milliers de dollars quand même.

M. Kingsley: La dernière fois qu'on a changé l'inscription, il y a eu une erreur dans l'épellation d'un des noms. On reprend le même nom, mais on corrige cette erreur.

[Traduction]

Le sénateur Joyal: Le processus que propose le projet de loi me pose des problèmes, et aussi un rapport que nous avons rédigé en tant que comité, et que vous avez remis au nom du comité, il y a deux ans, le 22 juin 2000. Dans ce rapport, nous faisons neuf observations au Sénat. Au nombre de ces observations, les paragraphes huit et neuf me semblent très clairs. J'aimerais, avec votre indulgence, les lire aux fins du compte rendu.

La présidente: Je vous en prie.

Le sénateur Joyal: Le paragraphe 8 dit ce qui suit:

De nombreuses raisons valables peuvent être avancées pour demander de modifier les noms des circonscriptions, mais votre Comité estime qu'il faut décourager les gens d'avoir recours fréquemment à de tels changements ponctuels. Une telle démarche entraîne de la confusion et des coûts. Il faut assurer une certaine permanence aux noms des circonscriptions: ils ne devraient pas être changés chaque fois qu'un nouveau député est élu ou qu'une nouvelle partie est ajoutée à une circonscription. La *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* établit une procédure claire à ce sujet, et elle devrait être suivie. Elle présente l'avantage que la décision est prise par une commission neutre formée de trois personnes qui est chargée d'informer le public des projets et de le consulter. Comme ce redécoupage est effectué à tous les 10 ans, il conviendrait tout à fait que les changements de nom ne soient apportés qu'à cette occasion.

Au paragraphe 9, on lit:

Votre Comité est conscient que des situations extraordinaires peuvent parfois se présenter et exiger des changements dans les noms des circonscriptions. Votre Comité croit également que le processus suivi dans ces cas doit être plus clair et plus transparent. Votre Comité a reçu des interventions qui confirment la nécessité d'une consultation du public, et de sa participation, compte tenu du fait que les citoyens s'identifient fortement au nom de leur circonscription. Il faudrait exiger que des avis publics soient diffusés dans la circonscription et que la population soit consultée. Des lignes directrices dans ce sens pourraient être établies à partir de la procédure prévue dans la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

That cannot be clearer.

[*Translation*]

Two years ago, nearly to the day, we were engaged in exactly the same debate as the one we are conducting today.

[*English*]

The Senate is supposed to be an institution with an institutional memory. I think this is our institutional memory, Madam Chair. We could, in fact, re-enact exactly same report today word-for-word.

To the question raised by our colleagues Senator Fraser and Senator Beaudoin, it is quite clear that you have not even been involved in the evaluation of those names. Paragraph 6 of our report says,

The commissions are required to take into account the criteria established by the Canadian Permanent Committee on Geographical Names, and the Office of the Chief Electoral Officer also reviews the proposed names.

In other words, there is one procedure that is very clear. Then there is the side-step procedure, which really sets aside all the elements to come to a rational decision, namely, the procedure followed by the Canadian Permanent Committee on Geographical Names, your office, public input and so on. There are two ways to change names. This morning I see 71 names in less than a couple of years. I think this is an abuse.

I am not opposed to changing the name of a riding. I changed the name of a riding when I was a Member of Parliament myself from Maisonneuve to Hochelaga—Maisonneuve. Senator Prud'homme remembers that. However, there is a procedure, and we should follow that procedure, especially when our committee two years ago made exactly the same representations that we are hearing here this morning.

I feel we should decide, at some point in time, whether, when we speak, we are blowing hot air, which eventually falls down, and we will see you in two years time.

I strongly support the report we made two years ago. I would like to have some input from you on how to strengthen the procedure. We recognize that there might be a need to change a name, and paragraph 8 of our report mentions that. However, there should be a much stricter procedure than the one we have now to prevent both the waste of money and, of course, the administrative implications.

[*Translation*]

There is also the public's need to be involved in the electoral district, while maintaining a certain coherence in all this. Otherwise there would be a mixture of names that have no historical dimension. It becomes demagoguery. An attempt is made to enter all the names of all the little spots in the riding to

Ce ne pourrait être plus clair.

[*Français*]

Il y a deux ans, presque jour pour jour, on faisait exactement le même débat que celui qu'on fait aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le Sénat est censé être une institution qui a une mémoire institutionnelle. Je pense, madame la présidente, que ceci est notre mémoire institutionnelle. Nous pourrions, de fait, évoquer exactement le même rapport aujourd'hui, mot pour mot.

Au sujet de la question de nos collègues, les sénateurs Fraser et Beaudoin, il est très clair que vous n'avez pas participé à l'évaluation de ces noms. Au paragraphe 6 de notre rapport, nous lisons:

Ces commissions doivent tenir compte des critères établis par le Comité permanent canadien des noms géographiques, et le bureau du directeur général des élections passe également en revue les noms proposés.

Autrement dit, il y a une procédure qui est très claire. Et puis il y a la procédure latérale qui, en fait, met de côté tous les éléments qui permettent de parvenir à une décision rationnelle, soit la procédure suivie par le Comité permanent canadien des noms géographiques, votre office, la participation du public, et cetera. Il y a deux façons de modifier les noms. Ce matin, je vois que 71 noms seront changés dans moins de deux ans. À mon avis, c'est de l'abus.

Je ne m'oppose pas au changement du nom d'une circonscription. Je l'ai fait lorsque j'étais député, moi-même, de Maisonneuve à Hochelaga—Maisonneuve. Le sénateur Prud'homme s'en rappelle. Cependant, il y a une procédure à suivre, et nous devrions l'observer; particulièrement lorsque notre comité, il y a deux ans, a entendu exactement les mêmes arguments que nous entendons ce matin.

Je suis d'avis que nous devrions décider, à un moment donné, si, lorsque nous parlons, ce ne sont que des discussions en l'air, qui finissent par retomber à terre, et alors nous vous reverrons dans deux ans.

J'appuie fermement le rapport que nous avons présenté il y a deux ans. J'aimerais connaître votre avis sur la façon dont nous pourrions renforcer la procédure. Nous reconnaissons qu'il pourrait y avoir besoin de changer un nom, et c'est ce que nous disons au paragraphe 8. Cependant, il devrait y avoir une procédure beaucoup plus stricte que celle que nous avons maintenant pour prévenir à la fois le gaspillage d'argent et, bien entendu, les répercussions administratives.

[*Français*]

Il y a également le besoin du public d'être impliqué dans la circonscription tout en gardant une certaine cohérence à tout cela. Autrement, on obtient un méli-mélo de noms qui n'ont aucune dimension historique. Cela devient de la démagogie. On essaie d'inscrire tous les noms de tous les petits coins du comté pour

ensure all parochial sensibilities are reflected in them. From the moment you adopt that approach, you include a lot of stakeholders. There must be criteria.

[English]

I think it is important that there is a system, and you, being the foremost office responsible for that, should have the last input in that procedure.

Mr. Kingsley: Madam Chairman, I would be pleased to play the role in accordance with the resolution of the Senate committee in terms of the extent that we can play our role and look at the names and provide you and the House of Commons committee with advice, if it wishes to obtain it. It depends where you want it to occur. It is not a role I would shun. I do not think we are the capital players in this issue.

[Translation]

Senator Joyal: Shouldn't there be amendments to the act to provide a structure for the procedure that should be followed when the name of an electoral district should be changed? We are making the exception the general rule. Our system must follow a certain logic.

Mr. Kingsley: I believe it would be preferable for the names to be decided by the boundaries commissions, based on concerns expressed, and that they come to a final decision. This would avoid having to change the names of the electoral districts. Why amend an act to create a procedure which would exist only for very rare exceptions, if any? Those exceptions can be resolved by following the rules from the start with regard to the manner in which the electoral districts must be named.

Senator Gauthier: I will continue on the same line of questioning. As they say in English, "Been there, done that." I changed the name of my riding. The electoral boundaries commission has been appointed after each census. The 2001 commission has been appointed and is currently in operation. What is its report date?

Mr. Kingsley: Its report date has not yet been decided. We are currently consulting with the commissions to determine their final schedule, now that all the instruments appointing them exist. There may be some leeway. We expect the Ontario Electoral Boundaries Commission to report in mid-August. That report will undergo popular consultations before the end of October. That is what is unofficially planned, without the commission having made a final statement on the matter.

Senator Gauthier: Public discussions on the report will last approximately six months?

Mr. Carol Lesage, Director of Parliamentary Representation, Elections Canada: The last time, for the Ontario commission, they lasted two months. It varies depending on the scope and number of electoral districts from one province to another. One commission is established for each province.

s'assurer que toutes les susceptibilités paroissiales s'y reflètent. À partir du moment où vous adoptez cette approche, vous incluez beaucoup d'intervenants. Il doit y avoir des critères.

[Traduction]

Je crois qu'il est important qu'il existe un système et que, en tant que principal bureau responsable, vous ayez le dernier mot à dire dans la procédure.

M. Kingsley: Madame la présidente, je serais heureux de jouer le rôle que décidera le Comité sénatorial dans sa résolution, en ce qui concerne la mesure dans laquelle nous pouvons intervenir et examiner les noms, et de vous fournir des conseils, ainsi qu'au comité de la Chambre des communes, si vous le souhaitez. Tout dépend de ce que vous voulez. Ce n'est pas un rôle que je fuirais. Je ne crois pas que nous soyons les principaux intéressés dans ce débat.

[Français]

Le sénateur Joyal: Ne devrait-il pas y avoir des amendements à la loi pour encadrer la procédure à suivre lorsqu'il y a lieu de changer le nom d'une circonscription? On est en train de faire de l'exception la règle générale. Notre système doit suivre une logique.

M. Kingsley: Je crois qu'il serait préférable que les noms soient arrêtés par les commissions de délimitation, selon les préoccupations exprimées, et qu'elles en arrivent à une décision finale. Ceci éviterait de devoir changer le nom des circonscriptions. Pourquoi amender une loi dans le but de créer une procédure qui n'existerait que pour un cas d'exception très rare, s'il en est un? Ces exceptions peuvent être réglées en suivant les règles dès le début en ce qui a trait à la façon que doit se faire la nomination des circonscriptions.

Le sénateur Gauthier: Je poursuivrai mes questions dans la même ligne. Comme on dit en anglais, «I've been there and I've done that». J'ai changé le nom de mon comté. La commission des délimitations territoriales des comtés a été nommée après chaque recensement. Celle de 2001 a été nommée et est actuellement en fonction. Quelle est la date de son rapport?

M. Kingsley: La date de son rapport n'a pas encore été arrêtée. Nous consultons présentement les commissions afin de déterminer leur calendrier final, maintenant que tous les instruments les nommant existent. Il peut y avoir une légère marge de manœuvre. On s'attend à ce que la Commission des délimitations des circonscriptions de l'Ontario fasse son rapport vers la mi-août. Ce rapport fera l'objet de consultations populaires avant la fin d'octobre. C'est ce qui est prévu officieusement, sans que la commission se soit prononcée en définitive.

Le sénateur Gauthier: Les discussions publiques sur ce rapport dureront environ six mois?

M. Carol Lesage, directeur de la représentation parlementaire, Elections Canada: La dernière fois, pour la commission de l'Ontario, cela avait duré deux mois. Cela varie selon l'ampleur et le nombre de circonscriptions d'une province à l'autre. Une commission est établie pour chaque province.

Mr. Kingsley: We expect it will take more time in Ontario in this case because there is no bill before the House to suspend the work of the commissions, which was the case the last time. This had an effect on participation by the public and by members and senators.

Senator Gauthier: They may make changes as they wish to redefine the ridings with a certain geographical redistribution.

Bill C-441 was introduced by the government whip, Ms Catterall, on behalf of 14 members. It is not a private member's bill; it is an omnibus bill. I doubt it's legal for a person to introduce a change to 14 riding names. The commission's right to reestablish the boundaries of ridings stems from section 51 of the Constitution. I would like to know your opinion as to whether this bill is legally acceptable.

Mr. Kingsley: I do not have the answer to that question. I will have to consult with Ms Davidson, the Senior Legal Counsel at Elections Canada, and will get back to you as soon as possible. The question is relevant and could have an impact depending on the answer.

Senator Poulin: Senator Gauthier raised a good question. Why did the government whip introduce this legislation as a private member? She said the whips from all the parties met and agreed that Ms Catterall, as an individual member, represented the intentions of all parties.

[English]

Senator Gauthier: As I have said, I have been there and I have done that. It is very difficult, under the old system, to change the name of your riding. You could sit before that commission for hours on end to try to convince them that what they were doing was wrong and they would never even listen to you.

In my case, they called my riding Ottawa East. I only had part of Ottawa East. They would never give me Rockcliffe because the chair of that commission lived in Rockcliffe. He would say to me, "I am not going to associate myself with Vanier, you have to be kidding. I do not want to be part of your constituency." That would upset me. His name was Castonguay. I fought with him for years. Finally, we changed the name by a private member's bill. That is not easy. It is a long process.

They are now trying to short-circuit the whole thing by bringing in an omnibus bill and saying, "Here, pass this. We have agreed to this." How do I know that Ms Catterall speaks for Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière? I do not know that I would give my whip the authority to change the name of my riding.

That is my question: Is that legal?

M. Kingsley: On prévoit que cela va prendre plus de temps en Ontario dans ce cas-ci car il n'y a pas de projet de loi devant la Chambre pour suspendre les travaux des commissions — ce qui était le cas la dernière fois. Ceci avait eu un impact sur la participation du public — ainsi que des députés et sénateurs.

Le sénateur Gauthier: Ils peuvent à leur guise apporter des changements pour redéfinir les comtés avec une certaine redistribution géographique.

Le projet de loi C-441 a été soumis par le whip du gouvernement, Mme Catterall, au nom de 14 députés. Ce n'est pas un projet de loi privé, c'est un projet de loi global. Je doute qu'il soit légal pour une personne de présenter un changement de 14 noms de comtés. Ce droit qu'a la commission de redistribuer les comtés découle de l'article 51 de la Constitution. J'aimerais connaître votre opinion à savoir si ce projet de loi est légalement acceptable.

M. Kingsley: Je n'ai pas la réponse à cette question. Je devrai consulter Mme Davidson, conseillère juridique principale à Élections Canada, et nous vous reviendrons dans les plus brefs délais. La question est pertinente et pourrait être percutante dépendant de la réponse.

Le sénateur Poulin: Le sénateur Gauthier soulève une bonne question. Pourquoi le whip du gouvernement a-t-elle présenté cette législation en tant que membre privé? À ses dires, les whips de tous les partis se seraient rencontrés et il y aurait eu entente à l'effet que Mme Catterall représente, en tant que membre individuel, les intentions de tous les partis.

[Traduction]

Le sénateur Gauthier: Comme on dit, j'ai déjà été là, j'ai déjà fait ça. C'est très difficile, avec l'ancien système, de modifier le nom d'une circonscription. Vous pourriez parler devant la commission pendant des heures pour essayer de la convaincre que ce qu'elle fait est une erreur, sans qu'elle vous écoute.

Dans mon cas, ils ont appelé notre circonscription Ottawa-est. Je n'avais seulement qu'une partie d'Ottawa-est. On ne m'aurait jamais laissé Rockcliffe, parce que le président de cette commission vivait à Rockcliffe. Il me disait: «Je ne vais certainement pas m'associer à Vanier, vous plaisantez. Je ne veux pas faire partie de votre circonscription.» J'étais vexé. Il s'appelait Castonguay. Je me suis battu avec lui pendant des années. Finalement, nous avons changé le nom au moyen d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Ce n'est pas facile. C'est un processus fastidieux.

Ils essaient maintenant de court-circuiter toute la procédure en présentant un projet de loi omnibus et en disant: «Voici, adoptez ceci. Nous en avons convenu.» Comment puis-je savoir que Mme Catterall est le porte-parole de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière? Je ne sais pas si je donnerais à mon whip l'autorité de modifier le nom de ma circonscription.

C'est la question que j'ai à poser: Est-ce légal?

The Chairman: It is a very good question, Senator Gauthier. I am not sure we can answer that right here and now. I take your point clearly that it is difficult for a member of Parliament to be heard sometimes by the commission that is appearing in their own riding.

Senator Moore: My intervention follows on the comments of Senator Joyal.

The Guidelines for the Selection of Federal Electoral District Names as put out by the Secretariat of the Geographical Names Board of Canada, dated December 2001, describe the characteristics to avoid.

Their tenth item refers to contrived names and recommends that “federal electoral district names contrived from ... non-geographical sources should be avoided.”

The eleventh item says that “imprecise geographical references are misleading.”

Clause 6 of this bill changes the name of the riding from “Kelowna” to “Kelowna-Country.”

The Chairman: We have a corrective amendment coming up on that clause.

Senator Moore: I will wait for that, then.

Clause 13 changes the name of that riding from “West Vancouver—Sunshine Coast,” to “West Vancouver—Sea to Sky Country—Sunshine Coast.” What does “Sea to Sky Country” mean?

If anything, certainly this is a prime example of a contrived or imprecise name. Do you have any comment on these riding name changes?

Mr. Kingsley: No, senator, thank you.

Senator Moore: You do not support those; is that correct?

Mr. Kingsley: What do I not support?

Senator Moore: These name changes, such as “Sea to Sky Country.” What kind of a description is that for Joe Citizen out there? He belongs to a riding called “Sea to Sky Country.” What is that? We have these guidelines. You heard what Senator Joyal has said. Is anyone listening? I am not voting for that.

Mr. Kingsley: My point is that it is not for me to comment on that. You are addressing these names at this time. I will not express a view on that item.

Senator Pearson: In those provinces where the ridings coincide with the federal ridings, what is the implication of the change of the name from one to the other?

Mr. Kingsley: If I understand the gist of the question, Ontario is the only province where the ridings are absolutely the same as the federal. Nowhere else in the country is there any symmetry between them. In Ontario, there are 103 ridings, which is approximately 35 per cent of the ridings.

La présidente: C’est une excellente question, sénateur Gauthier. Je ne suis pas sûre que nous puissions y répondre maintenant. Je relève clairement qu’à votre avis qu’il est difficile pour un député de se faire entendre, parfois, de la commission qui vient dans sa propre circonscription.

Le sénateur Moore: Mon intervention suit les commentaires du sénateur Joyal.

Les lignes directrices pour le choix de noms de circonscriptions électorales fédérales, publiées par le Secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques et datées de décembre 2001, décrivent ce qu’il faut éviter.

Le dixième article parle des noms modifiés et recommande d’éviter les noms de circonscriptions électorales dérivés de... sources non-géographiques.

Le onzième article dit bien que les références géographiques imprécises sont trompeuses.

L’article 6 du projet de loi modifie le nom de «Kelowna» pour «Kelowna-Country».

La présidente: Une modification est proposée au sujet de cet article, que nous verrons plus loin.

Le sénateur Moore: Alors j’attendrai qu’on en discute.

L’article 13 modifie le nom de cette circonscription de «West Vancouver—Sunshine Coast» pour «West Vancouver—Sea to Sky Country—Sunshine Coast». Qu’est-ce que cela veut dire, «Sea to Sky Country»?

Voilà, en fait, un exemple flagrant d’un nom dérivé ou imprécis. Est-ce que vous avez des commentaires à faire sur ces changements de noms de circonscriptions?

M. Kingsley: Non, monsieur le sénateur. Je vous remercie.

Le sénateur Moore: Vous n’appuyez pas ces changements, n’est-ce pas?

M. Kingsley: Qu’est-ce que je n’appuie pas?

Le sénateur Moore: Ces changements de nom, comme «Sea to Sky Country». Qu’est-ce que cela peut vouloir dire pour le citoyen moyen? Il appartient à une circonscription qui s’appelle «Sea to Sky Country». Qu’est-ce que c’est? Nous avons ces lignes directrices. Vous avez entendu ce qu’a dit le sénateur Joyal. Est-ce quelqu’un écoute? Je ne vote pas en faveur de ceci.

M. Kingsley: À mon avis, il ne m’appartient pas de commenter ces choses-là. Vous traitez de ces noms pour l’instant. Je n’exprimerai pas d’avis à leur sujet.

Le sénateur Pearson: Dans ces provinces où les noms des circonscriptions coïncident avec ceux des circonscriptions fédérales, quelles conséquences peut avoir un changement de nom?

M. Kingsley: Si je comprends le fond de votre question, l’Ontario est la seule province dont les circonscriptions ont exactement le même nom que les circonscriptions fédérales. Nulle part ailleurs au pays il n’y a de symétrie entre les noms des circonscriptions. En Ontario, il y a 103 circonscriptions, ce qui fait environ 35 p. 100 de l’ensemble des circonscriptions du pays.

At one stage I heard that the MPPs from some of those ridings in Ontario were somewhat reeling under that, because they were not aware that the change was coming. It is important to remember that the Ontario legislature tied itself to the federal process in terms of the limitations and the names. However, that does not mean that there is no cooperation.

I will use this opportunity to apprise you of the cooperation. The Chief Electoral Officer of Ontario and I are in constant communication about the work of the commission of Ontario. I ensure that all three members of the commission met with the Chief Electoral Officer of Ontario when I was there several weeks ago. I hosted a lunch for them so that they could establish a rapport. We sensitized the commission to the fact that they may wish to hear MPPs as well as senators. They are well aware of the fact they are dealing with something different than the other commissions.

Senator Pearson: I recall that people did protest the name changes in Ontario the last time. Would you know to what degree the MPs had consulted with their provincial counterparts?

Mr. Kingsley: No, I do not know. I did hear the rumblings. It was reported that it was from several quarters.

The Chairman: Let me see how many of these ridings are from Ontario. There are several.

Senators, perhaps in partial answer to Senator Gauthier's previous question, I should read to you from the comments in the other place before this Bill C-441 came to the Senate. This is not dated. It was about April 19, 2002.

In the other place, the Speaker said: "Does the hon. Chief Government Whip have the unanimous consent of the House to propose the motion?" It was agreed from some honourable members. The Chief Government Whip did have the unanimous consent of the House to propose this motion on behalf of all members.

[*Translation*]

Senator Nolin: If the situation is as Senator Gauthier described it to us earlier, that validates the members' second speech when the reports arrive in the House of Commons. That's when a member can attempt once again to convince his colleagues, if he has been unable to make his comments before the commission or the commission has not seen fit to adopt his proposal.

When we drafted our report the last time, we believed in it and we still believe in it. I would like to have your opinion on the following scenario. You have the example of a riding name with which, unless someone seriously convinces me of the contrary, I clearly cannot agree. If the Senate were informed that the committee approved the bill, if we allowed the commissions to do their work, ensuring that, through your good offices, they

À un moment donné, j'ai entendu que les députés de certaines de ces circonscriptions de l'Ontario chancelaient quelque peu sous cela parce qu'ils n'étaient pas conscients de l'éventualité du changement. Il est important de se rappeler que l'Assemblée législative de l'Ontario s'est liée au processus fédéral en ce qui concerne les limites et les noms. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de coopération.

Je vais en profiter pour vous parler de cette coopération. Le directeur des élections de l'Ontario et moi-même sommes constamment en rapport au sujet du travail de la commission en Ontario. Je me suis assuré que les trois membres de la commission rencontrent le directeur des élections de l'Ontario lorsque j'étais là-bas, il y a quelques semaines. Je les ai invités à un dîner pour qu'ils puissent établir des rapports entre eux. Nous avons sensibilisé la commission au fait qu'ils voudraient peut-être entendre les députés et aussi les sénateurs. Ils étaient tout à fait conscients du fait qu'ils ont affaire à quelque chose de différent des autres commissions.

Le sénateur Pearson: Je me souviens que la dernière fois, des gens ont protesté contre les changements de noms en Ontario. Savez-vous dans quelle mesure les députés avaient consulté leurs homologues provinciaux?

M. Kingsley: Non, je ne le sais pas. J'ai entendu les protestations. On a dit qu'elles venaient d'un peu partout.

La présidente: Voyons combien de ces circonscriptions sont en Ontario. Il y en a plusieurs.

Mesdames et messieurs, pour répondre partiellement à la question posée précédemment par le sénateur Gauthier, permettez-moi de lire certains commentaires formulés par l'autre endroit avant que le projet de loi C-441 n'aboutisse au Sénat. Ils ne sont pas datés, mais tournent autour du 19 avril 2002.

À l'autre endroit, le Président a dit: «Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer la motion?» Certains députés ont exprimé leur accord. Le whip en chef du gouvernement avait effectivement le consentement unanime de la Chambre pour déposer cette motion au nom de tous les députés.

[*Français*]

Le sénateur Nolin: Si la situation est telle que nous l'a décrite le sénateur Gauthier plus tôt, cela vient valider la deuxième intervention des députés lorsque les rapports arrivent à la Chambre des communes. C'est alors qu'un député peut de nouveau tenter de convaincre ses collègues, s'il n'a pas été capable d'offrir ses commentaires devant la commission ou si la commission n'a pas jugé opportun de retenir sa proposition.

Lorsqu'on a rédigé notre rapport la dernière fois, on y croyait et on y croit encore. J'aimerais avoir votre avis sur le scénario que je vous propose ci-après. Vous avez l'exemple d'un nom de comté pour lequel, de toute évidence, à moins qu'on ne me convainque sérieusement du contraire, je ne peux pas être d'accord. Si on avisait le Sénat que le comité retenait le projet de loi, qu'on laisse faire les commissions, s'assurant que via vos bons services elles

received both our comments and those of the House of Commons made during the debate on the bill and they included that in the reports they have to produce and that will have to be studied by the House of Commons and the Senate, but in a legal process recognized by Parliament, could all that be done in a sufficiently acceptable manner to satisfy both your concerns — which I share when I read between the lines — and the electoral needs of the members of the House of Commons?

Mr. Kingsley: A large part of the answer to that question will be determined based on the date of the next general election.

Senator Nolin: Let us assume the next general election is held in 2004.

Mr. Kingsley: After July 2004, the new names will prevail; before that, the existing names will prevail. The satisfaction rate will vary in the 14 electoral districts based on that.

Senator Nolin: If the committee came to that conclusion, they could always say that it was the Senate and not them that prevented the name change. They could use us as a scapegoat.

Senator Prud'homme: As usual.

Senator Nolin: That is feasible. If the election was held after July 2004, the entire boundary review process, including the review of names, if the commission and Parliament deemed it appropriate, everything could be done at the same time rather than in a piecemeal way, as it is being proposed it be done at this time.

Mr. Kingsley: The public sessions will begin this year. People could start making their representations to the commission if the process selected is deemed viable while you keep that suspended.

Senator Nolin: When you inform the commissions, I assume you will tell them that Bill C-441 is suspended and that it is up to them to decide whether they want to propose to change the name West Vancouver Sunshine Coast to West Vancouver Sea to Sky Country—Sunshine Coast.

Mr. Kingsley: Yes.

Senator Nolin: The population concerned will then be informed that a proposal has been made to that effect and that, if they wish to comment on it, they may do so at the commissions' public hearings.

Mr. Kingsley: The proposals should be published on the Web site so that people can give their opinions before they are presented. I reiterate that the commissions' proposals are also published on the Web site. Canadians will be able to see everything that is going on in four different stages: the present maps, the proposed maps, the amended maps and the final maps, as well as the names.

reçoivent à la fois nos commentaires et ceux de la Chambre des communes à l'occasion du débat sur le projet de loi et qu'ils intègrent cela dans les rapports qu'ils devront produire et qui devront être étudiés par la Chambre des communes et le Sénat. mais dans un processus légal et reconnu par le Parlement. Tout cela pourrait-il se faire de façon suffisamment acceptable pour satisfaire à la fois vos préoccupations — lesquelles je partage quand je lis entre les lignes — et les besoins électoraux des députés de la Chambre des communes?

M. Kingsley: Une grande partie de la réponse à la question sera déterminée en fonction de la date de la prochaine élection générale.

Le sénateur Nolin: Présumons que la prochaine élection se tiendra en 2004.

M. Kingsley: Après juillet 2004, les nouveaux noms prévaudront; avant, ce sont les noms existants qui prévaudront. Le taux de satisfaction variera chez les 14 en fonction de cela.

Le sénateur Nolin: Si le comité en arrivait à cette conclusion, ils pourraient toujours dire que c'est le Sénat et non eux qui a empêché le changement de nom. Ils pourraient se servir de nous comme bouc émissaire.

Le sénateur Prud'homme: Comme d'habitude.

Le sénateur Nolin: C'est faisable. Si l'élection a lieu après juillet 2004, tout le processus de révision des limites, incluant la révision des noms si la commission et le Parlement le jugent à propos, le tout pourrait se faire en même temps plutôt que d'y aller à la pièce comme on nous propose de le faire en ce moment.

M. Kingsley: Les sessions publiques débiteront cette année. Les gens pourraient commencer à faire leurs représentations auprès de la commission si le processus choisi est jugé viable pendant que vous gardez cela en suspens.

Le sénateur Nolin: Lorsque vous aviserez les commissions, je présume que vous leur direz que le projet de loi C-441 est en suspens et qu'il leur revient de décider si elles veulent proposer de changer le nom West Vancouver Sunshine Coast par West Vancouver Sea to Sky Country—Sunshine Coast.

M. Kingsley: Oui

Le sénateur Nolin: La population concernée sera alors avisée qu'il y a une proposition à cet effet et que si elle veut la commenter, elle peut le faire à l'occasion des audiences publiques des commissions.

M. Kingsley: Les propositions devraient être publiées sur le site Web afin que les gens puissent donner leur avis avant qu'elles ne soient présentées. Je réitère que les propositions des commissions sont publiées également sur le site Web. Les Canadiens pourront voir tout ce qui se passe en quatre étapes différentes: les cartes actuelles, les cartes proposées, les cartes amendées et les cartes finales ainsi que les noms.

[English]

The Chairman: If I may interject here, and Senator Fitzpatrick can perhaps correct me, “Sea to Sky” is the name of the major highway in that riding.

Senator Fraser: Cornwall 401!

Senator Fitzpatrick: If I could just explain, Sea to Sky Highway is the highway from Vancouver to Whistler. It is a well-known name in British Columbia. Lately, of course, it has been associated with British Columbia’s bid for the Olympics 2010. Perhaps that significance is what was behind the view of the Member of Parliament that proposed the name change.

That highway name is very well recognized. It covers one end of the riding to the other.

Senator Gauthier: Yes. I wanted to follow your statement that the House of Commons by unanimous consent adopted this bill. They can do anything by unanimous consent. They can declare tomorrow to be Christmas if, they like. That will not make it Christmas.

My question really is a constitutional interpretation in a sense. This whole process is based on section 51 of our Constitution. I do not care how unanimous they are in the House of Commons, they will not change the Constitution. They need some consent there.

The Chief Electoral Officer said that he wished the commission would maintain its position, and that they would be respected. Did you not, Mr. Kingsley?

Mr. Kingsley: My wish is that the commissions make the final determination for the 10-year duration.

Senator Gauthier: That is the same thing. The commission’s recommendations should stick.

Is this process of presenting 14 riding changes legal? Does that meet with the constitutional authority under which this commission operates? Can the House of Commons do this?

The Chairman: I would assume that the House of Commons can do it because they have, and they have done so in the past. However, your question may be valid. I do not believe it is a constitutional question.

Senator Gustafson: First, I would like to relate an experience of change in the Assiniboine riding, which is a well-known riding in Canada.

I had a good experience there with the commission. When the boundaries were changed, the name was changed from Assiniboine to Souris-Moose Mountain — the Souris River running through the constituency and the Moose Mountains being there. There were some suggestions for “Estevan-Weyburn.” We felt that would leave out other towns and not be as fair. It was well-received

Rural populations are going down, down, down. Urban centres can have a lot of control. You can elect someone by changing the boundaries. It becomes a political issue. We in the

[Traduction]

La présidente: Si je puis me permettre de faire une remarque, et le sénateur Fitzpatrick me corrigera peut-être, «Sea to Sky» est le nom de la plus grande autoroute qui traverse cette circonscription.

Le sénateur Fraser: Cornwall 401!

Le sénateur Fitzpatrick: Sea to Sky Highway est l’autoroute qui relie Vancouver à Whistler. C’est un nom bien connu en Colombie-Britannique. Dernièrement, bien sûr, ce nom a été associé à la candidature de la province aux Jeux Olympiques de 2010. Peut-être est-ce le sens que cachait le point de vue du député qui a proposé ce changement de nom.

Cette autoroute est très bien connue et traverse la circonscription de part en part.

Le sénateur Gauthier: Oui. Je voulais poursuivre dans le sens de votre déclaration selon laquelle la Chambre des communes avait adopté ce projet de loi par consentement unanime. Elle peut tout faire par consentement unanime. Elle peut décider que demain c’est Noël, si ça lui chante, mais ce ne sera pas Noël pour autant.

Ma question, dans un sens, est une question d’interprétation constitutionnelle. Tout ce processus se fonde sur l’article 51 de la Constitution. Peu m’importe qu’ils soient tous unanimes à la Chambre des communes, ils ne changeront pas la Constitution. Il leur faut notre consentement.

Le directeur général des élections a dit qu’il souhaitait que la commission maintienne sa position et qu’elle soit respectée. N’est-ce pas, monsieur Kingsley?

M. Kingsley: Je souhaite que la commission prenne la décision finale en ce qui concerne la période de 10 ans.

Le sénateur Gauthier: C’est la même chose. Les recommandations de la commission devraient tenir.

Ce processus, qui consiste à présenter 14 changements de circonscriptions est-il légal? Est-ce conforme au pouvoir constitutionnel en vertu duquel fonctionne cette commission? La Chambre des communes est-elle autorisée à faire cela?

La présidente: J’imagine que la Chambre des communes peut le faire puisqu’elle l’a déjà fait par le passé. Toutefois, votre question demeure intéressante, mais je ne crois pas qu’il s’agisse d’une question constitutionnelle.

Le sénateur Gustafson: Tout d’abord, j’aimerais vous raconter ce qui s’est passé lors du changement du nom de la circonscription d’Assiniboine, une circonscription bien connue au Canada.

Je jouissais d’une grande expérience auprès de la commission, là-bas. Lorsque les limites ont été modifiées, on a abandonné le nom d’Assiniboine et adopté celui de Souris-Moose Mountain — parce que la Souris River traverse la circonscription et aussi en raison des Moose Mountains. Quelqu’un avait proposé le nom de «Estevan-Weyburn». Nous avons pensé que cela exclurait d’autres villes et que ce n’était pas juste. Ce fut bien reçu.

La population rurale ne cesse de diminuer. Les centres urbains peuvent contrôler beaucoup de choses. Vous pouvez faire élire quelqu’un en modifiant les limites. Cela devient une affaire

Senate are above politics, but I do think that there should be some guideline or approach that would give some safeguard to the rural areas.

Does the jurisdiction of the commission have anything to do with the provincial boundaries? Is there an interchange there? How does this work?

Mr. Kingsley: For all intents and purposes, there is no interchange there.

The Chairman: Except in Ontario.

Mr. Kingsley: Which is what I described earlier. Other than that, the federal commissions look at the provincial boundaries. They look at them to see what impact it would have, but it is not an exchange between two bodies. They are looking at them just as they look at where the rivers are, where the highways are and where the lakes are. They look at all these things and they look at administrative boundaries we establish to better run ourselves.

Senator Gustafson: In Saskatchewan, if boundary changes were made to two ridings that included the City of Regina or the City of Saskatoon, it would change the electoral outcome of the province. There is no question about it.

This is becoming a greater problem as rural areas have fewer people. Of course, that puts the problem on the commission: some of the ridings have 100,000 people, where a rural riding might have 40,000 voters.

The Chairman: Senator Gustafson, I may interject here, perhaps for Mr. Kingsley. As long as the democratic system in Canada relies on representation by population, which it should do and always I hope will do, this will be a continuing problem for rural areas.

Senator Gustafson: It is not by population now. The chances are that Saskatchewan could end up with 13 MPs instead of 14 because of depleting numbers.

Senator Andreychuk: This has always been a factor. Whether it is right or wrong, there has been a debate driven by provincial boundaries — and now federally — regarding this practice of taking a city portion and tacking it on to a rural portion and justifying it. In a province where the vote seems to split between urban and rural, you can effectively utilize that technique of taking the city portion, which has large population and tacking on a rural portion. Doing this several times over would thereby effectively give the rural portion no say because the population density is in the city.

Traditionally we enlarged rural ridings, yet they remained substantially rural. Now you have a geographic rural but it is number driven. That has been a new form of gerrymandering much studied in Saskatchewan. Perhaps all parties do it. However, it is a new dynamic. It does not follow rivers or administrative units. It seems to be driven by sort of a geographic

politique. Ici, au Sénat, nous sommes au-dessus de ces considérations politiques, mais je pense qu'il faudrait établir certaines directives ou adopter une approche permettant de protéger les régions rurales.

Est-ce que la commission a quelque influence sur les limites provinciales? Y a-t-il un échange? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Kingsley: À toutes fins pratiques, je vous dirais qu'il n'y a pas d'échange.

La présidente: Sauf en Ontario.

M. Kingsley: C'est ce que j'ai indiqué auparavant. En outre, les commissions fédérales examinent les limites provinciales pour en connaître l'impact, mais il n'y a aucun échange entre les deux entités. Elles les examinent tout comme elles regarderaient où sont les rivières, les autoroutes et les lacs. Elles regardent toutes ces choses, ainsi que les limites que nous créons pour mieux nous administrer.

Le sénateur Gustafson: En Saskatchewan, si on modifiait les limites entre les deux circonscriptions incluant la ville de Regina ou celle de Saskatoon, cela changerait sans aucun doute la donne électorale de la province.

C'est un problème grandissant car les régions rurales se dépeuplent. Bien sûr, c'est un casse-tête pour la commission: dans certaines circonscriptions, on dénombre 100 000 habitants, alors qu'une circonscription rurale peut compter 40 000 électeurs.

La présidente: Sénateur Gustafson, j'aimerais faire une remarque, peut-être pour M. Kingsley. Tant que le système démocratique canadien reposera sur la représentation selon la population, et j'espère que cela ne changera jamais, il y aura toujours un problème dans les régions rurales.

Le sénateur Gustafson: Actuellement, ce n'est pas selon la population. Il y a des chances que la Saskatchewan se retrouve avec 13 députés au lieu de 14 à cause de la diminution des chiffres.

Le sénateur Andreychuk: Cela a toujours été un facteur. Que ce soit bon ou mauvais, les limites provinciales ont suscité un débat — maintenant au niveau fédéral —, particulièrement en ce qui concerne la pratique consistant à prendre une portion de ville pour la rattacher à une région rurale et le justifier. Dans une province où le vote semble être partagé entre les centres urbains et les zones rurales, on peut effectivement utiliser cette technique qui consiste à prendre une partie de ville très peuplée pour la rattacher à une zone rurale. Si l'on faisait cela plusieurs fois, la région rurale concernée n'aurait plus son mot à dire puisque la population est concentrée en ville.

Traditionnellement, nous avons agrandi les circonscriptions rurales, mais elles demeurent essentiellement rurales. Maintenant, il y a des zones rurales géographiques, mais tout est une question de chiffres. Cela a été une nouvelle forme de remaniement arbitraire des circonscriptions grandement étudié en Saskatchewan. Peut-être que tous les partis le font. Toutefois, il

kind of mix. I do not know if that is legitimate within the rules or not. That is the debate at the moment.

The Chairman: Mr. Kingsley, I do not believe that this requires an answer. However, I will add to your comments, Senator Andreychuk.

The same problem appears almost in reverse in areas of Ontario, where when they carve out the urban ridings there are always sort of unrelated chunks of rural areas in between that get stuck together in ridings that make no geographical sense in that there is no centre for that rural riding. As my husband represented one of those, I know very well what it is like.

Senator Fraser: I am trying to come back to the process here. This bill will change the names of at least two Ontario ridings before the Ontario commission has reported.

Are there any other provincial commissions that have not reported where we are jumping the gun with this bill?

Mr. Kingsley: All of them.

Senator Fraser: If this bill passes, can the commissions then undo the work of this bill?

Mr. Kingsley: They could undo the work of the bill. It would depend on how they cut the ridings and if the name still made any sense. With population shifts, it is possible that they would have carved out a major section from a riding that would wipe out the significance of the name.

It may be valid. It would not necessarily be based on the objection to the change of name. It could be because the riding has changed — we have lopped off a mountain here — and therefore the name must change.

The Chairman: On the other hand, if there is no change to a particular riding, then whatever we pass here, the now existing names will probably carry on.

Mr. Kingsley: Yes. Keeping in mind that only approximately 10 per cent of the ridings do not get changed when there is redistribution. A goodly number — I forget the percentage — have relatively minor change and the rest are major. The majority have major change.

When Bill C-69 died, the redistribution every five years died. A significant problem with redistribution exercise at this time is that the changes that result from it are massive. It is understandable why this would be a concern of a member of the House of Commons.

I will make a pitch again. If Bill C-69 had passed without the retroactive feature, which was the bone of contention, then the changes would have been a 40-60 type of thing; 40 per cent and

s'agit d'une nouvelle dynamique. Ce découpage ne se fait pas en fonction des cours d'eaux ou des divisions administratives. Il est dicté par une sorte d'équilibre géographique. Je ne sais pas si c'est conforme aux règles ou pas. Il y a un débat là-dessus en ce moment.

La présidente: Monsieur Kingsley, je ne crois pas que cela appelle une réponse. Toutefois, j'aimerais ajouter quelque chose à vos commentaires, sénateur Andreychuk.

On a observé ce qui pourrait être le problème inverse dans des régions de l'Ontario où, lorsqu'ils font le découpage des circonscriptions urbaines, il y a toujours des secteurs importants de régions rurales au milieu de ces circonscriptions qui n'ont aucun sens, géographiquement parlant, parce que ces circonscriptions rurales n'ont plus de centre. Étant donné que mon mari a représenté l'une d'entre elles, je sais très bien à quoi cela ressemble.

Le sénateur Fraser: J'aimerais en revenir au processus. Ce projet de loi propose de changer les noms d'au moins deux circonscriptions ontariennes avant que la commission de l'Ontario n'ait fait rapport.

Y a-t-il d'autres commissions provinciales qui n'ont pas encore fait rapport et à qui nous pourrions couper l'herbe sous les pieds avec ce projet de loi?

M. Kingsley: Toutes.

Le sénateur Fraser: Les commissions pourraient-elles passer outre le projet de loi s'il était adopté?

M. Kingsley: Elles le pourraient. Cela dépend de la façon dont elles délimitent les circonscriptions et si le nom qu'elles proposent a toujours un sens. Étant donné les déplacements de populations, il est possible qu'elles modifient grandement une circonscription, ce qui aurait pour effet d'enlever toute signification au nom.

C'est faisable. Ce ne serait pas nécessairement fondé sur la contestation du changement de nom. Cela pourrait être parce que la circonscription a changé — nous avons coupé une montagne ici, par conséquent, le nom doit être modifié.

La présidente: D'un autre côté, si les circonscriptions ne changent pas, quoi que nous décidions ici, les noms existants seront probablement conservés.

M. Kingsley: Oui. En gardant à l'esprit que seulement environ 10 p. 100 des circonscriptions restent telles quelles quand il y a un redécoupage. Un grand nombre d'entre elles — j'ai oublié le pourcentage — ont connu des changements relativement mineurs et le reste des changements importants. Elles représentent la majorité.

Lorsque le projet de loi C-69 est mort, est mort avec lui le redécoupage prévu chaque cinq ans. Actuellement, l'un des gros problèmes que pose le redécoupage est qu'il entraîne des changements massifs. On peut comprendre que ce soit une source de préoccupations pour un député.

J'aimerais faire remarquer quelque chose, encore une fois. Si le projet de loi C-69 avait été adopté sans l'élément rétroactif qui constituait l'objet du litige, les changements auraient été de l'ordre

60 per cent that year as opposed to 100 per cent at the end of 10 years. The changes would have been more palatable and acceptable to the people who represent the people in those ridings for all sorts of reasons, including machinery for election purposes, the executive and how a group organizes. This was the purpose behind the recommendations.

Changes will be massive to the ridings. Canada is urbanizing. It is not urbanizing in all the provinces at the same rate. There are provinces where it is going out of style. It is going so fast. We talk about places like Calgary, Edmonton and Toronto. Toronto always comes to the fore. There will be massive changes.

Senator Fraser: Did you say that the Ontario commission will report in mid-August?

Mr. Kingsley: Yes.

Senator Fraser: Can you give us a rough idea whether it will be around then for the other provinces or would it be much later for the other provinces? What would you be looking at roughly?

Mr. Kingsley: Again, it is with the proviso that we are consulting them right now. The tentative dates are all approximately the same. One province is already out there with its proposals. That is Newfoundland and Labrador, which has published its proposals in the newspapers. It will start its public hearings in the first week of August.

However, they are ahead of the pack. The rest are generally together and may stay together. We are waiting for them to confirm that.

The Chairman: I have here the calendar of events. The publication of notices through public advertisements comes April 2002 to June 2002. I am assuming that is complete. The public sittings begin in July of this year, and are supposed to be over by the end of October of this year.

For the completion of the report following the public sittings, the dates range from July 2002 to March 25, 2003.

Mr. Kingsley: I should mention that what you have in hand is a document we sent out initially that was a projection of what the work would be. We have given you information based on a closer approximation of the actual workload as they have reported in the past and how they foresee their progress. We are confirming with them if they accept those and if they are staying with the estimates.

Your schedule is slightly ahead of the actual and may not be totally on with respect to certain critical dates. Ours is much more accurate. Once I have official confirmation I will be pleased to provide you with a copy. The committee will then have the official calendar for all of the provinces that the commissioners have accepted, realizing that they can still amend it if there are circumstances they meet that in their vies requires more time.

With that proviso, I will provide it to you.

de 40/60; 40 et 60 p. 100 cette année comparativement à 100 p. 100 au bout de 10 ans. Ces changements auraient été beaucoup plus faciles à accepter pour les gens qui représentent la population de ces circonscriptions, et ce, pour toutes sortes de raisons, y compris électorales, ainsi que pour l'exécutif et pour la façon dont les groupes s'organisent. C'était le but de ces recommandations.

Il y aura des changements massifs dans les circonscriptions. Le Canada s'urbanise, mais il ne s'urbanise pas au même rythme dans toutes les provinces. Dans certaines, la cadence est effrénée. Je veux parler de villes comme Calgary, Edmonton ou Toronto. Toronto s'est toujours placée au premier plan à ce chapitre. Il y aura des changements considérables.

Le sénateur Fraser: Avez-vous dit que la commission de l'Ontario fera rapport à la mi-août?

M. Kingsley: Oui.

Le sénateur Fraser: Pouvez-vous nous dire, grosso modo, si les autres provinces feront de même ou bien si elles livreront leur rapport beaucoup plus tard? À quoi vous attendez-vous?

M. Kingsley: Encore une fois, en admettant que nous les consultations maintenant, les dates prévues sont à peu près toutes les mêmes. Une province a déjà fait ses propositions. C'est Terre-Neuve-et-Labrador; elle a publié ses propositions dans les journaux. Les audiences publiques commenceront dès la première semaine d'août dans cette province.

Mais elle est en avance. Les autres sont derrière et risquent de le rester. Nous attendons qu'elles nous le confirment.

La présidente: J'ai devant moi le calendrier. La publication des annonces publiques va d'avril à juin 2002. J'imagine que c'est complet. Les audiences publiques commencent en juillet de cette année et devraient se terminer avant la fin octobre.

On prévoit que le rapport émis à la suite des audiences publiques paraîtra entre juillet 2002 et le 25 mars 2003.

M. Kingsley: Je tiens à souligner que le document que vous avez en mains est celui que nous avons envoyé initialement en prévision des travaux. Nous vous avons donné des informations fondées sur une approximation plus exacte de la charge de travail réelle, compte tenu des rapports passés et de l'évolution des progrès. Nous sommes en train de vérifier si elles acceptent ces estimations.

Votre programmation est légèrement en avance par rapport aux prévisions et certaines dates butoirs ne sont pas totalement exactes. Notre calendrier est beaucoup plus précis. Je vous en enverrai une copie lorsque j'aurai la confirmation officielle. Le comité aura ainsi le calendrier officiel pour toutes les provinces, approuvé par les commissions. En outre, ce calendrier risque d'être modifié, si les circonstances l'exigent.

Ceci étant dit, je vous en enverrai un exemplaire.

The Chairman: I was concerned when I got the proclamation establishing the Electoral Boundaries Commissions. This is aside from what we are really talking about today.

When I look at the one from Ontario, I notice that of the three commissioners, the farthest north is Kingston, Ontario. I have had heard several Members of Parliament from Northern Ontario have expressed their great concern about this. Why is there not a fairer geographical spread in the makeup of the commission in Ontario?

Mr. Kingsley: You may wish to convene the Speaker of the House of Commons to come and explain his choices to you.

The Chairman: That can always be done.

[Translation]

Senator Nolin: Mr. Kingsley, I understand from your testimony that you are going to meet the political parties soon?

Mr. Kingsley: Tomorrow.

Senator Nolin: This is a process that is in place and that works well. Are you going to inform the commissions of certain consensus that will be reached with the political parties regarding the boundaries and names of the ridings, if that's the case?

Mr. Kingsley: Our objective is merely to inform the political parties of the process. I asked you whether you wanted me to raise the question of the implications of the name changes to determine their position. In other words, how difficult is it for you, as political parties, to adapt to these changes. The benefit of this kind of consultation occurs whether there are 11 or 12 political parties, not with the five parties in the House of Commons, which all have at least one name to change. You could have an idea of what the Green Party, the Communist Party and the Christian Heritage Party, for example, think of that. They are nevertheless players. It is good to know what these people experience when changes are made. No one has ever asked them the question.

That was my objective. If you are interested, I will do it, but if you are not interested, I will simply inform them — as provided under the last redistribution. Late August and the first week of November have been selected for the two events.

[English]

The Chairman: Thank you very much. We appreciate your coming before us. We will undoubtedly reflect some of your remarks in any comments we make.

Mr. Kingsley: I appreciated this opportunity, as did my two colleagues. We always come out of these processes enriched.

La présidente: J'étais préoccupée lorsque j'ai obtenu la proclamation établissant les Commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Ceci est en marge de ce dont nous parlons aujourd'hui.

Lorsque je regarde l'Ontario, je vois que sur les trois commissaires, le plus au nord se trouve à Kingston. J'ai entendu que plusieurs députés du nord de l'Ontario s'étaient dits fort préoccupés par la situation. Pourquoi la couverture géographique de la commission n'est-elle pas plus équilibrée en Ontario?

M. Kingsley: Vous devriez inviter le Président de la Chambre des communes à comparaître pour qu'il vous explique ses choix.

La présidente: On peut toujours le faire.

[Français]

Le sénateur Nolin: M. Kingsley, je comprends de votre témoignage que vous allez rencontrer les partis politiques prochainement?

M. Kingsley: Demain.

Le sénateur Nolin: C'est un processus qui est en place et qui fonctionne bien. Est-ce que vous allez informer les commissions de certains consensus qui seront atteints avec les partis politiques concernant les délimitations et les noms des comtés, si c'est le cas?

M. Kingsley: Notre objectif n'est que d'informer les partis politiques du processus. Je vous ai demandé si vous vouliez que je soulève la question à propos des implications des modifications aux noms pour connaître leur position. En d'autres mots, combien il est difficile pour vous, en tant que partis politiques de vous adapter à ces modifications. L'avantage d'une telle consultation a lieu avec les 11 ou 12 partis politiques, et non pas seulement avec les cinq partis à la Chambre des communes qui ont tous au moins un nom à changer. Vous pourriez avoir un aperçu de ce que le Parti vert, le Parti communiste et le Parti de l'héritage chrétien, par exemple, pensent de cela. Ce sont quand même des joueurs. Il est bon de savoir ce que ces gens vivent lorsqu'on fait des modifications. On ne leur a jamais posé la question.

C'était là mon objectif. Si vous êtes intéressés, je le ferai, mais si vous n'êtes pas intéressés, je vais tout simplement les mettre au courant — tel que prévu — du processus actuel en ce qui a trait au redécoupage. La fin août et la première semaine de novembre ont été retenus pour les deux événements.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup. Nous apprécions votre venue. Nous nous souviendrons certainement de vos remarques dans les commentaires que nous ferons.

M. Kingsley: Je l'apprécie, tout comme mes deux collègues. Nous sortons toujours grandis de ces processus.

Senator Pearson: I think that the question was left hanging a bit about what you were going to say on our behalf. I was wondering whether at least we could clarify that the report that we did two years ago should be a model.

The Chairman: You will take our last report, our remarks today and any further report that may come out of this committee.

Mr. Kingsley: They will get a complete picture. If you wish me to do anything with the advisory committee of political parties tomorrow, I will expect to hear from you, Madam Chairman.

The Chairman: Our next witness is Mr. Peter Adams, Member of Parliament for Peterborough, Ontario.

Mr. Peter Adams, M.P., House of Commons: Madam Chair, I am grateful to you for giving me the time. I apologize for having to take your time because it is with regard to an amendment to the bill. My proposal is to change the name of the riding of Peterborough.

Do we proceed with the amendment first, Madam Chair?

The Chairman: I would suggest you tell us the wording of your amendment. It has to be moved by a member of this committee.

Mr. Adams: Thank you. My suggestion is that the riding of Peterborough, its current name, be changed to the riding of Peterborough and the Kawarthas.

Since Confederation, the name “Peterborough” has always been a part of the electoral map. However, as populations changed over that period of time, it has been Peterborough East, Peterborough West, City of Peterborough and County of Peterborough — various names of that type. It has been “Peterborough” for many decades, and there have been substantial changes to the riding during that time.

As the Chief Electoral Officer indicated, at every census there are changes in the ridings, substantial changes in the ridings in Southern Ontario, and Peterborough has been no exception. In the second-last census, the riding was substantially changed. Previously it was called Peterborough, but it was the city and county of Peterborough. If you can imagine it being a doughnut, with the city as the hole in the middle of the doughnut.

However, because of the drive of 100,000 people, plus or minus 25,000 people, parts of the county were taken out at the second last census. As a result, I now represent almost 120,000 people — approximately 70,000 in the city of Peterborough, the remainder in the county of Peterborough, it is not the entire county any longer. That is why it was changed from being the city and county of Peterborough, as it was years ago.

This has been a matter of concern to me for some time. When I appeared before the last boundary commission, I successfully argued that although the riding is very large — and is likely to

Le sénateur Pearson: Je pense que nous n’avons pas complètement répondu à la question de savoir ce que vous alliez dire en notre nom. Je me demandais si nous pouvions au moins déterminer si le rapport que nous avons produit il y a deux ans pouvait servir de modèle.

La présidente: Vous prendrez notre dernier rapport, les remarques que nous avons formulées aujourd’hui et tout rapport subséquent produit par ce comité.

M. Kingsley: Ils auront un portrait complet de la situation. Si vous souhaitez que je fasse quelque chose auprès du Comité consultatif des partis politiques demain, j’attendrai vos instructions, madame la présidente.

La présidente: Notre prochain témoin est M. Peter Adams, député de Peterborough, en Ontario.

M. Peter Adams, député, Chambre des communes: Madame la présidente, je vous remercie. Je ne voudrais pas abuser de votre temps, mais j’aimerais proposer un amendement au projet de loi. Je souhaiterais changer le nom de la circonscription de Peterborough.

Devons-nous examiner l’amendement d’abord, madame la présidente?

La présidente: J’aimerais d’abord que vous nous disiez ce que contient votre amendement. Il doit être proposé par un membre de ce comité.

M. Adams: Merci. Je propose que le nom actuel de la circonscription de Peterborough soit changé pour devenir Peterborough et les Kawarthas.

Depuis la Confédération, le nom de «Peterborough» a toujours fait partie de la carte électorale. Toutefois, comme les populations ont changé au fil du temps, c’est devenu Peterborough-est et Peterborough-ouest, ville de Peterborough et comté de Peterborough — plusieurs variantes du nom. C’est «Peterborough» depuis de nombreuses décennies, mais il y a eu des changements majeurs dans la circonscription.

Comme l’a fait remarquer le directeur général des élections, on observe des changements dans les circonscriptions à chaque recensement, des changements majeurs dans les circonscriptions du sud de l’Ontario, et Peterborough n’échappe pas à la règle. À l’avant-dernier recensement, la circonscription a beaucoup changé. Avant, elle s’appelait Peterborough, mais il y avait la ville et le comté de Peterborough. Imaginez que c’est un beigne, la ville étant située dans le trou, au milieu du beigne.

Toutefois, avec 100 000 habitants, et compte tenu du fait qu’on a dénombré environ 25 000 personnes de plus à l’avant-dernier recensement, je représente actuellement près de 120 000 personnes — environ 70 000 dans la ville de Peterborough et le reste dans le comté de Peterborough, qui n’est plus entier d’ailleurs. C’est la raison pour laquelle la ville et le comté de Peterborough ont changé par rapport à ce qu’ils étaient il y a plusieurs années.

Cela a été pour moi un objet de préoccupation pendant un certain temps. Lorsque j’ai comparu devant la dernière commission de délimitation des circonscriptions, j’ai fait valoir

become even larger in terms of representation by population — it was better from the point of view of community by interest and from the point of view of people relating instinctively to their riding, that more not be taken out of the riding. There was a suggestion that several more townships in the county be tacked on to neighbouring ridings. I successfully argued against that, saying that in modern times it is possible for a member to represent more people who relate to the riding than to represent a smaller number of people, where you would think the representation was better, but they do not relate to the riding.

The question is how to give the rural people and the two First Nations in my riding a better way of relating to the federal riding.

The Kawarthas can be viewed in various ways. We often think of the Kawartha Lakes, which is a loose body of lakes in our region. In Ojibwa, “Kawarthas” means “shining waters.” It was the name used when Samuel de Champlain came through the region. This was the Ojibwa word that was used for the region at that time.

In the city and the county there was considerable interest in adding the word “Kawarthas.” They thought it would be constructive. You should know that in Environment Canada weather forecasts, they say “Peterborough and the Kawarthas,” and it means roughly the area I represent. I mentioned the Aboriginal people use it, the city and county tourism bureau is called the Peterborough and Kawarthas Tourism Bureau, and there has been at least one book titled *Peterborough and the Kawarthas*.

For those reasons, I feel it is appropriate to change the name at this time. Although the riding has changed, the name has not changed for many decades.

The Chairman: Thank you, Mr. Adams.

Senator Fraser: Did you consult with your colleague, the member for Haliburton-Victoria-Brock?

Mr. Adams: Yes, I did.

Senator Fraser: He wants to be the member for Haliburton-Kawartha Lakes-Brock.

Mr. Adams: Kawartha Lakes is the name of a city. It is the City of Kawartha Lakes. It has replaced the previous name of a township. Haliburton, Kawartha Lakes and Brock are the townships’ official names. He should tell you why he is adding it, but what he is adding is the name of a city.

Senator Fraser: Still, it is the same word.

Mr. Adams: Yes.

Senator Fraser: Why do you wish to do this now rather than wait for the commission?

que même si la circonscription est très importante — et elle doit l’être encore plus en termes de représentation fondée sur la population — il valait mieux, pour la communauté et pour les gens qui se sentent instinctivement rattachés à leur circonscription, qu’on ne réduise pas davantage la taille de la circonscription. On avait suggéré de rattacher plus de municipalités aux circonscriptions environnantes. J’ai réussi à empêcher que cela arrive en disant qu’aujourd’hui un député pouvait mieux représenter un plus grand nombre de gens au sein d’une circonscription qu’un plus petit nombre de personnes qui ne se sentaient pas rattachées à cette circonscription.

Il faut se demander comment faire pour aider les gens du secteur rural et des deux collectivités des Premières nations de ma circonscription à mieux se rapprocher de leur circonscription fédérale.

On peut voir les Kawarthas de diverses façons. On pense souvent aux lacs Kawarthas, qui représentent un ensemble de lacs dispersés dans notre région. En ojibwé, «kawarthas» signifie «eaux brillantes». C’est le nom qui a été employé lorsque Samuel de Champlain est venu dans la région. C’est le mot ojibwé qui servait à désigner la région à cette époque.

Dans la ville et le comté, on a manifesté beaucoup d’intérêt pour l’ajout du mot «kawarthas». On y voyait un geste constructif. Vous devriez savoir que dans les bulletins de météo d’Environnement Canada, on dit: «Peterborough et les Kawarthas»: cela signifie en gros la région que je représente. J’ai dit que les Autochtones utilisent ce mot, le bureau de tourisme de la ville et du comté s’appelle le «Peterborough and Kawarthas Tourism Bureau» et il existe au moins un livre intitulé *Peterborough and the Kawarthas*.

Pour toutes ces raisons, j’estime qu’il est à propos de changer le nom maintenant. Bien que la circonscription ait changé, le nom, lui, n’a pas changé pendant de nombreuses décennies.

La présidente: Merci, monsieur Adams.

Le sénateur Fraser: Avez-vous consulté votre collègue, le député de Haliburton-Victoria-Brock?

M. Adams: Oui, je l’ai fait.

Le sénateur Fraser: Il veut être député d’une circonscription appelée Haliburton-Kawartha Lakes-Brock.

M. Adams: Kawartha Lakes est le nom d’une ville. Il s’agit de la ville de Kawartha Lakes qui remplace le nom antérieur d’un canton. Haliburton, Kawartha Lakes et Brock sont des noms officiels de canton. Il devrait lui-même vous dire pourquoi il veut ajouter ce nom, mais ce qu’il ajoute, c’est le nom d’une ville.

Le sénateur Fraser: Il n’en demeure pas moins qu’il s’agit du même mot.

M. Adams: Oui.

Le sénateur Fraser: Pourquoi désirez-vous procéder à ce changement dès maintenant? Pourquoi ne pas attendre que la commission ait terminé son travail?

Mr. Adams: I believe that community of interest should be, wherever possible, more strongly represented in the act under which the commissioners operate. If there is not a natural community of interest, two things happen. One is that the people there do not relate naturally to their riding. For example, in the last election, people in the townships — which more than 10 years ago were put into that other riding — would phone my office and say, “My name is not on the ballot,” or whatever the case may be. The other thing that happens is, even after 20 years, I still do the other townships’ routine political work.

By the way, the commission would not add them back. I said, “Instead of decreasing the size of this riding even further and tacking them on to that long riding you mentioned before that they do not relate to, why do you not add them on to mine?” That did not work. After consultation, we thought of some others. I did seriously think of putting in parts of the county in there. I thought it was a way of strengthening the community of interest in the riding that exists now.

I do not know what the other changes will be, but I will fight them again. By the way — and I know that it is gerrymandering — this includes townships that do not vote for us. I know they will chip away at a good doughnut-shaped, natural riding and tack these townships on to these amorphous units that are around us.

It is my interest to try to deal with this community of interest problem, which I believe should be dealt with in the act more strongly.

Senator Fraser: You want to do this now, before the commission reports, because you do not trust the commission?

Mr. Adams: They will do their job of creating units of 100,000 plus or minus 25,000. Then having done that, if the population base is very low or if the population base is very high, they will do this or this. They are driven by that, senator. They cannot change that. I do understand that.

A part of my job is to see that the people in my particular riding are well represented. For the two First Nations and the rural people who relate to it, this is a step in that direction, whatever changes they make. The city of Peterborough is not large enough to be a riding of its own given the present criteria, so there will be most of the County of Peterborough still in my riding, whatever they do. I will argue that they do not change it. I am quite honest with you about that.

M. Adams: Je crois que, dans la mesure du possible, la communauté d'intérêts devrait peser plus lourd dans la loi qui régit le travail des commissaires. S'il n'y a pas de communauté d'intérêts naturelle, deux choses peuvent survenir. La première, c'est que les gens ne s'identifient pas naturellement à leur circonscription. Par exemple, au cours de la dernière élection, des gens des cantons — pourtant rattachés à l'autre circonscription depuis plus de 10 ans — appelaient à mon bureau pour dire que mon nom ne figurait pas sur le bulletin de vote ou d'autres choses du genre. La deuxième, c'est que même après 20 ans, je continue de faire le travail politique de base de l'autre canton.

Soit dit en passant, la commission ne les ramènera pas dans ma circonscription. J'ai dit aux commissaires: «Plutôt que de diminuer encore davantage la taille de cette circonscription et de rattacher les cantons à cette longue circonscription dont vous parlé avant et à laquelle ils ne s'identifient pas, pourquoi ne pas les ajouter à la mienne?» Cela n'a pas fonctionné. Après consultation, nous avons pensé à certaines autres solutions. J'ai sérieusement songé à inclure dans cette circonscription certaines parties du comté. J'ai pensé que c'était une façon de renforcer la communauté d'intérêts dans la circonscription actuelle.

Je ne sais pas quels seront les autres changements, mais je m'y opposerai encore une fois. Soit dit en passant — et je sais que c'est du charcutage électoral — cela comprend des cantons qui ne votent pas pour nous. Je sais que les commissaires vont grignoter une bonne circonscription naturelle en forme de beigne et greffer ces cantons sur ces unités amorphes qui nous entourent.

J'ai intérêt à m'occuper de ce problème de communauté d'intérêts, question qui, à mon avis, devrait avoir plus de poids dans la loi.

Le sénateur Fraser: Vous voulez faire le changement maintenant, avant que la commission ne publie son rapport, parce que vous ne faites pas confiance à la commission?

M. Adams: La commission fera son travail qui consiste à créer des unités de 100 000 électeurs plus ou moins 25 000. Une fois ce travail terminé, elle fera ceci ou cela selon que la population de base est moins nombreuse ou plus nombreuse. C'est ce qu'elle fait, madame le sénateur. Elle ne peut rien y changer et je le comprends.

Une partie de mon travail consiste à m'assurer que les électeurs de ma circonscription sont bien représentés. Pour les deux collectivités des Premières nations et les gens de la zone rurale qui s'identifient à cette dernière, c'est un pas dans la bonne direction, quels que soient les changements apportés. Selon les critères actuels, la ville de Peterborough n'est pas assez grande pour constituer une circonscription à elle seule, c'est pourquoi la plus grande partie du comté de Peterborough demeurera dans ma circonscription, quoi que fasse la commission. Je vais être honnête avec vous, je vais plaider pour qu'il n'y ait pas de changement.

[Translation]

Senator Poulin: You were present earlier when questions were put to Mr. Kingsley concerning the consultation process involving all the parties and whips. As a member, could you tell us what the process was in the House of Commons?

Mr. Adams: The discussion was very interesting.

[English]

In the House of Commons, it is a private member's bill — the Government Whip, Marlene Catterall. She circulates information to all Members of Parliament, and Members of Parliament are asked to respond. The members who are on the ball and efficient responded in time to be on the bill you have now — I responded too late. That bill then goes to the House, as we heard. It received unanimous consent, and it came here. That is it.

Senator Pearson: Having a lot of family living in your area, Peterborough and the Kawarthas strikes me as a natural name. That is not my question.

There is a little confusion about Kawartha Lakes and Kawartha. You have answered the question. Each person has their own question here.

My question is, did you consult with your provincial counterpart?

Mr. Adams: I have asked, but have not received a reply. I have received a reply from the ward of the county, the Mayor of the City of Peterborough and some individuals. I do not know what that reflects that I have not received a reply.

Senator Pearson: You did ask.

Mr. Adams: Yes.

Senator Pearson: It is a natural name for your riding. I do not have a problem with that.

Since there is an amendment to this, and there will be another amendment, whatever the procedure we pass here means that it would have to go back to the House. Given whatever happens I just wanted to say that on the record.

Mr. Adams: The bill would not have come here if it did not have the support of all five whips, as the senator mentioned. I would never say that I do not anticipate any problems. I hope there are no problems when it gets back to the House.

Senator Pearson: I wanted you to be alert to the fact that there might be problems. They would not be problems necessarily of our making.

[Français]

Le sénateur Poulin: Vous étiez présent tout à l'heure lorsque des questions ont été posées à M. Kingsley concernant le processus de consultation avec tous les partis et tous les whips. En tant que député, pourriez-vous nous dire quel a été le processus à la Chambre des communes?

M. Adams: La discussion était très intéressante.

[Traduction]

À la Chambre des communes, il s'agissait d'un projet de loi d'initiative parlementaire — de Marlene Catterall, whip du gouvernement. Elle a distribué de l'information à tous les députés qui devaient donner une réponse. Les députés qui étaient à leur affaire et qui étaient efficaces ont répondu à temps pour que leurs propositions fassent partie du projet de loi qui est devant vous — j'ai répondu trop tard. Le projet de loi a été présenté à la Chambre et a été adopté par consentement unanime et le voilà maintenant devant le Sénat. C'est la situation.

Le sénateur Pearson: Comme j'ai beaucoup de parenté dans votre région, le nom Peterborough et les Kawarthas m'apparaît tout naturel. Mais ce n'est pas ma question.

Il existe un peu de confusion au sujet de Kawartha Lakes et de Kawartha. Vous avez répondu à la question. Chacun a son idée là-dessus.

Mais j'aimerais savoir si vous avez consulté votre homologue provincial?

M. Adams: Je lui ai posé la question, mais je n'ai pas eu de réponse. J'ai eu une réponse du président du conseil de comté, du maire de la ville de Peterborough et de certaines autres personnes. Je ne sais pas ce que l'absence de réponse signifie.

Le sénateur Pearson: Mais vous avez posé la question.

M. Adams: Oui.

Le sénateur Pearson: C'est un nom naturel pour votre circonscription et je n'ai pas la moindre objection.

Comme un amendement à ce projet de loi a déjà été proposé, et qu'il y en aura un autre, quelle que soit la procédure que nous adoptions ici, le projet de loi sera renvoyé devant la Chambre. Peu importe ce qui arrive, je voulais juste que cela soit dit aux fins du compte rendu.

M. Adams: Le projet de loi ne serait pas devant le Sénat s'il n'avait pas reçu l'appui des cinq whips, comme on l'a mentionné le sénateur. Je n'oserais jamais dire que je ne prévois pas de problèmes. J'espère qu'il n'y aura pas de problèmes lorsque le projet de loi se retrouvera devant la Chambre.

Le sénateur Pearson: Je voulais que vous sachiez qu'il pourrait y avoir des problèmes, problèmes dont nous ne serons pas nécessairement responsables.

Senator Joyal: I understand that this bill is a private member's bill. It is not a government bill, even though the Whip of the Government has introduced it. A whip is not a minister of the Crown, so it is a private member's bill.

Mr. Adams: Absolutely.

Senator Joyal: I understand that it was passed in the House of Commons according to the information provided on the cover on April 19, 2002, which is less than two months ago.

Are you, Mr. Adams, the chair of an all-party committee that had the responsibility to review the procedure that governs the way that private member's bills in the other place and Senate private member's bills should be dealt with in the House of Commons?

Mr. Adams: That is correct, Senator Joyal. I am Chair of Standing Committee on Procedures and House Affairs. It is responsible for what it says, including the standing orders under which private member's bills are dealt.

We do not have much legal responsibility, but we are also responsible for the Canada Elections Act. No one is responsible for Mr. Kingsley, but you understand what I mean.

Senator Joyal: I understand that you recently approved the new procedure to deal with bills labelled private senator's bills emanating from the Senate?

Mr. Adams: That is right.

The Chairman: There is no such thing as a private senators' bill.

Mr. Adams: Senators bills.

Senator Joyal: Senators bills. Is it right that when a bill comes from the Senate that has been previously introduced in the Senate by a senator, it will be put at the end of the list of all the private member's bills that will be introduced in the House of Commons?

Mr. Adams: Yes, I am glad of this question. You may or may not be, though. I had a very productive meeting with Senator Austin. One of the things that we noted was that there is provision for Senate-House conferences that has not been used for many years. He and I thought that there should be a regular meeting, perhaps between he and my equivalent or between our committees to discuss general matters.

On this matter of the private member's business, the report was tabled in the House of Commons only yesterday. It has not been concurred. Whether it will be concurred in I do not know.

Le sénateur Joyal: Je crois comprendre que ce projet de loi est un projet de loi d'initiative parlementaire. Il ne s'agit pas d'un projet de loi d'initiative gouvernementale, même si c'est Mme Catterall, whip du gouvernement qui l'a proposé. Comme elle n'est pas ministre d'État de par cette fonction, il s'agit effectivement d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Adams: Absolument.

Le sénateur Joyal: Il semblerait que le projet de loi a été adopté par la Chambre des communes, d'après l'information figurant sur la page couverture, le 19 avril 2002, soit il y a moins de deux mois.

Monsieur Adams, n'êtes vous pas le président du comité formé de tous les partis qui a la responsabilité de revoir la procédure qui régit le traitement des projets de loi d'initiative parlementaire et des projets de loi du Sénat à la Chambre des communes?

M. Adams: C'est exact, monsieur Joyal. Je suis président du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Son nom indique bien quelles sont ses responsabilités et il s'occupe notamment du règlement régissant la façon dont sont traités les projets de loi d'initiative parlementaire.

Nous n'avons pas beaucoup de responsabilité juridique, mais nous sommes également responsables de l'application de la Loi électorale du Canada. Personne n'est responsable de M. Kingsley, mais vous comprenez ce que je veux dire.

Le sénateur Joyal: Je crois comprendre que vous avez récemment approuvé la nouvelle procédure pour traiter des projets de loi appelés projets de loi d'initiative sénatoriale ou émanant du Sénat?

M. Adams: C'est exact.

La présidente: Un projet de loi d'initiative sénatoriale, mais voyons, cela n'existe pas.

M. Adams: Les projets de loi des sénateurs.

Le sénateur Joyal: Les projets de loi des sénateurs. Est-ce vrai que lorsqu'un projet de loi émanant du Sénat aura d'abord été présenté par un sénateur, il sera ajouté à la fin de la liste de tous les projets de loi d'initiative parlementaire déposés à la Chambre des communes?

M. Adams: Oui, je suis content que vous posiez la question. Peut-être ne l'êtes-vous pas autant, par contre. J'ai eu une réunion très productive avec le sénateur Austin. L'un des éléments que nous avons soulignés, c'est qu'il existe une disposition prescrivant la tenue de conférences mixtes de la Chambre et du Sénat, à laquelle nous n'avons pas eu recours depuis longtemps. Lui et moi pensons que lui et mon équivalent ou que nos comités devraient tenir des réunions périodiques pour étudier les questions générales.

En ce qui concerne les initiatives parlementaires, le rapport n'a été déposé à la Chambre des communes qu'hier. Il n'a toujours pas été adopté. J'ignore s'il le sera.

It was tabled yesterday, so it was not possible for me to address publicly what was in it. For a number of weeks now I have been chairing meetings of my steering committee, which consists of the whips of all five parties, on these changes.

As soon as it was tabled, I wrote to Senator Austin. I did not know this question was coming so I do not have with me the report, but I would be glad to provide it to the Chair. I think it is very important.

I do have by coincidence the letter that went yesterday to Senator Austin. There may be some grammatical changes because I have the draft. I should explain this is what is proposed in this report, which may or may not be concurred in by the House of Commons. A lot of the things you have heard have come from the round-table discussion of all parties that we held in the House of Commons. Members were there on the record talking about their views of private member's business.

I could read this letter to Senator Austin. I only have it in English so I cannot circulate it.

Our proposal for reforming Private Members' Business provides that all items on the order of precedence will be votable unless the sponsoring Member does not wish, or a panel of MPs decides that the item is non-admissible.

It means for technical reasons it would not be admissible. This is a big change.

This means that all private member's motions and bills will now be votable in the House of Commons.

This automatic votability will remove an irritant to many Senators who previously complained that private Members' bills originating in the Senate had to be deemed votable by the Committee.

At the moment, we have a committee that does not exactly vote by consensus agree whether a bill is votable or not, but that condition is now removed.

We have retained the procedure whereby a private Members' bill originating in the Senate will automatically, upon receipt, be added to the order of precedence.

It will still be necessary for a Member of the House of Commons to agree to sponsor such a bill. We do not, however, anticipate that this will be a problem. Many Members are very supportive of private Members' bills originating in the Senate, and are keen to be associated with them. In addition, the automatic addition to the order of precedence is a further incentive for MPs to agree to sponsor such bills.

It goes on to indicate that there are 230 members who can do this.

Comme il a été déposé hier, je ne peux faire de déclaration publique concernant son contenu. Depuis quelques semaines, je préside des réunions de mon comité directeur, qui regroupe les whips des cinq partis, pour discuter de ces changements.

J'ai écrit au sénateur Austin dès que le rapport a été présenté. Je ne savais pas que cette question me serait posée, donc je ne l'ai pas apporté avec moi, mais je serai heureux de le remettre à la présidente. Je pense que c'est très important.

Le hasard veut toutefois que j'aie en main la lettre que j'ai envoyée hier au sénateur Austin. Peut-être y a-t-il eu quelques changements grammaticaux, parce que je n'en ai que le brouillon. J'y explique ce qui est proposé dans le rapport, qui sera peut-être adopté par la Chambre des communes. Beaucoup de points dont vous avez entendu parler sont issus de la table ronde de tous les partis, qui a eu lieu à la Chambre des communes. Les députés y étaient pour partager leurs vues sur les initiatives parlementaires.

Je peux vous lire ma lettre au sénateur Austin. Je n'en ai que la version anglaise, je ne peux donc pas la faire circuler, mais en voici l'essentiel:

Selon la réforme des initiatives parlementaires proposée, tous les éléments figurant à l'ordre de priorité feront l'objet d'un vote, à moins que leur parrain ne s'y oppose ou qu'un groupe de députés décide qu'il n'est pas admissible.

C'est-à-dire qu'il n'est pas admissible sur le plan de la forme. C'est un grand changement.

Cela signifie que toutes les motions et tous les projets de loi d'initiative parlementaire feront maintenant l'objet d'un vote à la Chambre des communes.

Ce vote systématique constituera un irritant de moins pour les nombreux sénateurs qui se sont déjà plaints du fait que le comité doit d'abord décider si un projet de loi d'initiative parlementaire émanant du Sénat peut faire l'objet d'un vote.

Pour l'instant, il y a un comité qui ne détermine pas tout à fait par consensus si les projets de loi sont mis aux voix ou non, mais cette condition disparaîtra.

Nous avons retenu la procédure selon laquelle tout projet de loi d'initiative parlementaire émanant du Sénat sera automatiquement ajouté à la liste de priorité après son dépôt à la Chambre des communes.

Il faudra toujours qu'un député de la Chambre des communes accepte de parrainer ce type de projet de loi, mais ne prévoyons pas que ce sera un problème. Beaucoup de députés sont très favorables aux projets de loi d'initiative parlementaire émanant du Sénat et sont disposés à y être associés. De plus, l'ajout automatique à l'ordre de priorité contribuera à inciter les députés à accepter de parrainer ces projets de loi.

Je poursuis en indiquant qu'il y a 230 députés qui peuvent le faire.

To come to the senator's point, what happens is that now, if this report were to be accepted, members' names would be drawn; they would be put on an order of precedence; and their bills, subject to being technically okay, would come up for two hours of debate.

The Senate bill, at present, automatically goes on to that list. If the list were full, the Senate bill would then be number 41, but would come through fairly quickly in two-hour votes. The attraction for me, senator, in taking a bill of yours would be that I get on to that list of 40. Under this new suggestion, we would do a draw of 40, which would be the first ones on the list. If I sponsored your bill I would automatically go on to that list and it would come to the top relatively quickly.

That is the present procedure. That is what happens now, except that there is the complication that the committee has to agree on which are votable.

Senator Joyal: I have some difficulty with the principles of that of procedure. I would like to convey my concerns to you, because this issue is very important. It deals with constitutional issues, in fact, related to the very way that our country is structured and governed.

The Constitution of Canada establishes quite clearly that the House of Commons and the Senate have to concur in the enactment of any legislation. Both Houses are at par, and the very specific exceptions are spelled out in the Constitution. The main rule of the game — to put it in non-constitutional terms — is that the two Houses are on equal footing.

This has been done for a very specific purpose. The House of Commons, as the framer had it in mind, was to be based on representation by population, and we are dealing this morning with a bill that addresses that aspect of the structure. The Senate is based on the principle of equality of regions.

Therefore, when I speak, I speak for a district in a region. You, as a member of the House of Commons, speak for a specific constituency. This is at the heart of our Constitution. The House of Commons is elected to represent the ridings. We are appointed to represent regions and minorities. If I can refer to George Brown, who was at the origin of the compromise that led to that structure, he indicated that the sense of our compact — which is our agreement — is that the union shall be federal and not legislative. Our Lower Canada friends, Quebec, have agreed to give us representation by population in the lower House, that is the House of Commons, on the express condition that they will have equality of regions in the upper house.

When a bill is enacted by the Senate, it becomes a Senate bill. When the bill is sent to the other place, it has to be acted upon as a Senate bill, not as a private member's bill. When you establish the principle that it should be put in a draw and wait until it be considered at par with private member's bills, it hurts fundamentally the constitutional principle.

Pour en revenir aux sénateurs, ce qui arrivera si ce rapport est adopté, c'est que les noms des députés seront tirés au sort; ils seront inscrits à un ordre de priorité et le projet de loi, s'il est admissible sur le plan de la forme, fera l'objet d'un débat de deux heures.

À l'heure actuelle, tout projet de loi du Sénat est automatiquement inscrit à la liste. Si elle est complète, le projet de loi du Sénat devient le numéro 41, mais n'est examiné que très rapidement pendant une période de vote de deux heures. L'intérêt pour moi, monsieur le sénateur, de parrainer l'un de vos projets de loi, serait de figurer sur cette liste de 40 projets de loi. Si la nouvelle proposition est acceptée, nous en étudierons 40, soit les 40 premiers de la liste. Si je parraine votre projet de loi, il apparaîtra automatiquement sur la liste et se trouvera au début relativement vite.

C'est la procédure actuelle, la façon dont cela fonctionne en ce moment, sauf que le comité doit d'abord décider quelles initiatives seront mises aux voix, ce qui complique les choses.

Le sénateur Joyal: J'ai quelques réserves quant aux principes sous-tendant cette procédure. J'aimerais vous en faire part, parce que c'est une question très importante. Il s'agit des dispositions constitutionnelles, des fondements mêmes de la structure et du mode d'administration de notre pays.

La Constitution du Canada établit très clairement que la Chambre des communes et le Sénat doivent tous deux donner leur accord à tout projet de loi. Les deux Chambres travaillent de pair, à quelques exceptions près décrites dans la Constitution. La principale règle du jeu, pour résumer le tout en termes non constitutionnels, c'est que les deux Chambres sont sur un pied d'égalité.

Cela sert à une fin très précise. La Chambre des communes a été conçue pour représenter la population; le projet de loi que nous étudions ce matin porte précisément sur cet aspect de la structure. Par ailleurs, le Sénat se fonde sur le principe de l'égalité des régions.

Ainsi, lorsque je parle, je le fais au nom d'une région. Vous, en tant que député de la Chambre des communes, parlez au nom d'une circonscription. C'est le coeur de notre Constitution. Les députés de la Chambre des communes sont élus pour représenter leur circonscription, alors que nous sommes nommés pour représenter les régions et les minorités. George Brown, la personne à l'origine du compromis qui a mené à cette structure, indiquait que l'esprit de notre convention, soit de notre entente, c'est que notre union est fédérale et non législative. Nos amis du Bas-Canada, soit du Québec, ont accepté de nous concéder la représentation fondée sur la population à la Chambre basse, soit à la Chambre des communes, à la condition expresse qu'ils obtiennent l'égalité des régions à la chambre haute.

Lorsque le Sénat adopte un projet de loi, celui-ci devient un projet de loi du Sénat. Lorsque ce dernier est envoyé dans l'autre chambre, il doit être considéré comme un projet de loi du Sénat et non comme un projet de loi d'initiative parlementaire. Si l'on établit le principe qu'il doit être tiré au sort et rester en suspens jusqu'à ce qu'il soit examiné au même titre qu'un projet de loi d'initiative parlementaire, on déroge au principe fondamental de la Constitution.

I read the letter of June 10 that Senator Austin sent to you on behalf of the members of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. You read to us your answer to his letter. This is a very serious problem. We are dealing now with a “private member’s bill,” coming from the House of Commons, but we treat it as a bill coming from the House of Commons. The proof is that this committee is seized with a private senator’s bill. Senator Gauthier was here this morning with Bill S-41, and we gave precedence to your bill over that of Senator Gauthier. The date on the bill speaks for itself: April 19. We have had first reading, second reading and committee stage, and we are even ready, according to the note that I received this morning, to do a clause-by-clause, perhaps even to report it this afternoon. We do it expeditiously because it comes from the House of Commons.

When you take a bill emanating from the Senate, introduced by a private senator, it is no longer a private senator’s bill, it is a bill of the whole Senate. Our house has considered that the proposal emanating from an individual senator is of such importance that it makes it its own. My colleagues and I — and I noted senators Andreychuk and Fraser attended the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament — had to question the procedure that we were informed that you were discussing and debating. I am happy to hear it has not yet been adopted, because I think it should be revised.

Senator Austin wrote to you in his letter of Monday:

...I fear that it will become extremely difficult for any private Members’ bills from the House of Commons to come out of the Senate.

You can immediately see what will happen. You scratch my back; I will scratch your back. If you do not scratch my back, I will scratch your face — to quote a famous prime minister.

You understand that we work at par. We give as much, if not more, attention in this committee to private member’s bills emanating from the House of Commons. I have been a senator now for five years. I remember the number of sittings we have had with some bills. We do not pass them in one afternoon. We have never done that, as long as I have been here, because we think that the issues coming from the House of Commons are very important and deserve a fair hearing.

I think you have had a fair hearing this morning. When we receive a bill that seems to be what I call a “maintenance bill” — “Oh, change the name, Peterborough, Kawartha, that is no problem; there is no implication in that; let us adopt it” — we do not treat it in that fashion. I do not mean you do so in the House of Commons. You must understand that we have a responsibility and we assume all the implications of that responsibility.

J’ai lu la lettre que le sénateur Austin vous a envoyée en date du 10 juin au nom des membres du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Vous nous avez lu votre réponse à cette lettre. C’est un problème très grave. Nous étudions actuellement un «projet de loi d’initiative parlementaire» émanant de la Chambre des communes, mais nous le traitons comme un projet de loi de la Chambre des communes. Cependant, le fait est que notre comité est saisi d’un projet de loi d’initiative sénatoriale. Le sénateur Gauthier était ici ce matin pour présenter le projet de loi S-41, mais nous avons accordé la priorité à votre projet de loi plutôt qu’au sien. La date de ce projet de loi parle d’elle-même: c’est le 19 avril. Nous avons déjà terminé la première et la deuxième lectures, de même que l’étape de l’étude en comité et nous sommes même prêts, d’après la note que j’ai reçue ce matin, à procéder à l’étude article par article et peut-être à en faire rapport dès cet après-midi. Nous procédons rapidement parce que c’est un projet de loi émanant de la Chambre des communes.

Lorsque vous étudiez un projet de loi émanant du Sénat, qui a d’abord été déposé par un sénateur, ce n’est plus un projet de loi d’initiative sénatoriale, mais un projet de loi de tout le Sénat. Notre chambre a déterminé que la proposition de ce sénateur était suffisamment importante pour faire sien ce projet de loi. Mes collègues et moi — et je vous fait remarquer que les sénateurs Andreychuk et Fraser siègent au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement — avons dû nous interroger sur la procédure selon laquelle nous avons été informés que vous en débattiez. Je suis heureux d’entendre qu’il n’a pas encore été adopté, parce que je crois qu’il devrait être révisé.

Le sénateur Austin vous écrivait dans sa lettre du lundi:

[...] je crains qu’il ne devienne extrêmement difficile pour les projets de loi d’initiative parlementaire à la Chambre des communes d’être adoptés au Sénat.

Vous voyez immédiatement ce qui arrivera. Un petit service en vaut bien un autre. Et si vous ne le faites pas, vous allez payer, comme l’aurait dit un ancien premier ministre.

Vous comprenez que nous travaillons de pair. Notre comité porte autant d’attention, sinon plus, aux projets de loi d’initiative parlementaire émanant de la Chambre des communes. Je suis sénateur depuis cinq ans. Je sais combien de séances nous avons tenues au sujet de certains projets de loi. Nous ne les adoptons pas en un seul après-midi. Nous n’avons jamais procédé ainsi depuis que je suis là, parce que nous jugeons les initiatives émanant de la Chambre des communes très importantes et estimons qu’elles méritent d’être traitées équitablement.

Je pense que vous avez été traité équitablement ce matin. Lorsqu’on nous renvoie un projet de loi qui semble être ce que j’appelle un «projet de loi d’entretien», nous ne l’abordons pas en disant: «Oh! Un changement de nom! Peterborough, Kawartha, il n’y a pas de problème; cela n’a pas d’incidence, allons-y, adoptons-le.» Ce n’est pas notre façon de faire. Je n’essaie pas de dire que c’est ce que vous faites à la Chambre des communes. Vous devez comprendre que nous avons une responsabilité et que nous en assumons tous les aspects.

I have mixed feelings this morning. I want to do my job. I want to propose that bill to the Senate and have our Chair report it expeditiously so that we pay due attention to what you request from us. However, I also have a private member's bill in the Senate, Bill S-8, which is a very important bill. It deals with the institution of the Senate as such, with fundamental principles including the parity of the Senate with the House of Commons.

I understand that I will have to ask for you to be my sponsor, and that you may kindly put your name in the ballot box. You will lose your right to introduce another bill for that slot, according to the procedure. A member of Parliament sponsoring a Senate bill will lose his spot in any round. You will lose your turn to introduce your own bill for your own constituency and any professional interest that you might have, and then I will have to wait.

I am sorry. If the Senate accepts my bill, it is a Senate bill, whatever the subject is. In all fairness, the procedure is not based on sound principle. It does not reflect the parity and the role that each of our respective Houses has according to our Constitution.

I would like you to convey to the members and to the House the concern that many of us have had around the table that we are in a mixed position. We are damned if we do; we are damned if we don't. We want to resolve that. I am happy to understand that you are of such an open mind and that Senator Austin is in touch with you on behalf of the members of Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, because that matter must be resolved.

Mr. Adams: I have some notes, but I assume the transcript will be available to me anyway for my use. This is a good example of what I said at the beginning.

Your concern is in fact with the existing procedure, which, as I have I tried to explain, is worse. The existing procedure is more demeaning. Incrementally, this is a big step forward for our private members. I would argue that because there is no committee that says whether the Senate bills should be votable, there is a slight progress. I have to say that I did not realize that your concern was with the existing standing orders. As I say, marginally — but only very marginally — I think this is better. That is the point I was trying to make to Senator Austin. I will convey this to the committee.

I would also say that I do not think that is enough. Someone like yourself or the chair of the appropriate committee should come and make the case for a change in the existing standing orders. I do not know if this change we are proposing will go through, as I explained to you. However, even if it does not, your arguments are still very valid. I would be glad to convey them.

Senator Poulin: As a supplementary to the important point Senator Joyal raised, I would like to apply it to today. When Ms Catterall approached me to sponsor this bill, my first reaction

J'ai des sentiments mitigés ce matin. Je veux faire mon travail. Je veux proposer ce projet de loi au Sénat et j'aimerais que notre présidente en fasse rapport au plus vite, de sorte que nous portions toute l'attention voulue à votre demande. Cependant, j'ai aussi un projet de loi d'initiative sénatorial, le projet de loi S-8, qui est très important. Il porte sur l'institution du Sénat en tant que telle et sur ses principes fondamentaux, dont la parité du Sénat et de la Chambre des communes.

Je comprends que je vais devoir vous demander d'être mon parrain et de gentiment mettre votre nom dans la boîte du tirage au sort. Comme le prescrit la procédure, vous allez ainsi perdre votre droit de présenter un autre projet de loi dans ce tirage. Tout député qui parraine un projet de loi du Sénat perd son tour à cette ronde. Vous allez donc perdre votre droit de présenter votre propre projet de loi, pour votre propre circonscription, ainsi que tous les avantages professionnels que vous pouvez en retirer, et je vais devoir attendre.

Je suis désolé, mais si le Sénat adopte mon projet de loi, il deviendra un projet de loi du Sénat, peu importe le sujet. En toute honnêteté, la procédure ne se fonde pas sur un principe juste. Elle ne reflète pas la parité et le rôle de nos chambres respectives en vertu de la Constitution.

J'aimerais que vous transmettiez aux députés et à la Chambre les préoccupations de bon nombre d'entre nous, qui nourrissent des sentiments mitigés. Nous sommes condamnés si nous l'adoptons et nous le sommes aussi si nous ne l'adoptons pas. Nous voulons remédier à la situation. Je suis content de constater votre ouverture d'esprit et de voir que le sénateur Austin est en contact avec vous au nom des membres du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, parce qu'il faut résoudre ce problème.

M. Adams: J'ai pris quelques notes, mais je suppose que je pourrai également utiliser la transcription de nos délibérations, de toute façon. C'est un bon exemple de ce que j'ai dit au début.

C'est la procédure actuelle qui vous pose problème, en fait, qui est encore pire comme j'ai tenté de l'expliquer. La procédure actuelle est encore plus humiliante. De plus, la nouvelle procédure proposée représenterait un pas en avant pour nos simples députés. C'est ce que je pense, parce qu'il n'y aurait plus de comité chargé de déterminer si les projets de loi du Sénat doivent faire l'objet d'un vote. C'est un petit progrès. Je dois avouer que je n'avais pas compris que c'était le règlement actuel qui vous posait problème. Comme je l'ai dit, je pense que ceci serait un peu mieux, mais seulement un peu. C'est ce que j'essayais de faire comprendre au sénateur Austin. Je vais en parler au comité.

Je serais même porté à dire que ce n'est pas suffisant. Quelqu'un comme vous ou le président du comité pertinent devrait revendiquer un changement au Règlement actuel. Je ne sais pas si le changement que nous proposons sera accepté, comme je vous l'ai expliqué. Cependant, s'il ne l'est pas, vos arguments demeurent tout à fait valides. Je serais fier de les défendre.

Le sénateur Poulin: Pour renchéir sur ce que disait le sénateur Joyal, prenons la situation d'aujourd'hui. Lorsque Mme Catterall m'a demandé de parrainer ce projet de loi, ma première réaction a

was that this is not a private member's bill. It is a House of Commons bill because the House has already voted on it. Therefore, if the same rules had applied in the Senate that were raised by Senator Joyal, I would have had to say to Ms Catterall that I could not sponsor her bill because I would lose my turn at being able to bring forward my own private bill as a senator.

That is why we feel that it is so important that we remain respectful of each other as two Houses. However, the terminology could be reviewed, Mr. Adams. When a bill begins in the House, before any first reading, it is a private member's bill. By the time it passes in the House, it could perhaps have a new term. It could be a House of Commons bill.

When we have a bill here in the Senate, we will have to review our own terminology. When there is first reading in the Senate, it is a private bill, but by the time it leaves our House to go to yours, it becomes a Senate bill instead of a private member's bill. That would be my recommendation.

Mr. Adams: To be honest, I have not realized this was Marlene Catterall's bill until I came here. It must be a device to avoid having 14 or 15 private member's bills. That is essentially what it is. I had not thought that out until I was sitting here today.

Senator Beaudoin: I am surprised by this matter. We are the Senate. We have bills coming from the House of Commons. We may amend the bill, but I cannot see how you may amend the bill.

Senator Pearson: Is he not going to amend it?

The Chairman: He cannot. This will happen on our consideration of clause-by-clause, if a senator on the committee moves the amendment.

Senator Beaudoin: However, I agree with everything that has been said by Senator Joyal.

The point is that, in my opinion, we cannot do that. We may say yes, or we may say no. A senator around this table may propose an amendment. I agree with that. However, that is not what you have in mind, if I am not mistaken.

Senator Pearson: That is what he has in mind.

Senator Beaudoin: Will he ask a senator around the table to amend the bill?

Senator Pearson: Yes.

Senator Poulin: It is coming.

Senator Pearson: There is another amendment coming as well.

The Chairman: There will be two amendments proposed by senators.

Senator Beaudoin: It is a strange way to proceed. That is what I think. I will not vote in favour.

été de dire qu'il ne s'agissait pas d'un projet de loi d'initiative parlementaire. C'est un projet de loi de la Chambre des communes, parce que la Chambre l'a déjà mis aux voix. Par conséquent, si les mêmes règles s'appliquaient au Sénat, comme l'a dit le sénateur Joyal, je devrais répondre à Mme Catterall que je ne peux parrainer son projet de loi, parce qu'il me fera perdre le droit de présenter mon propre projet de loi d'initiative parlementaire au Sénat.

C'est pourquoi nous estimons si important de nourrir un respect mutuel entre les deux Chambres. Cependant, il y aurait lieu de revoir la terminologie, monsieur Adams. Lorsqu'un projet de loi est déposé à la Chambre, avant la première lecture c'est un projet de loi d'initiative parlementaire. Une fois adopté par la Chambre, il pourrait peut-être recevoir une nouvelle appellation. Il pourrait s'agir d'un projet de loi de la Chambre des communes.

Il faudrait aussi revoir la terminologie entourant l'étude de projets de loi au Sénat. Lorsque la première lecture a lieu au Sénat, il s'agirait d'un projet de loi d'initiative parlementaire, mais dès qu'il quittera notre chambre pour être déposé devant la vôtre, il deviendrait un projet de loi du Sénat plutôt qu'un projet de loi d'initiative parlementaire. Ce serait ma recommandation.

M. Adams: Pour être honnête, je n'avais pas saisi qu'il s'agissait du projet de loi de Marlene Catterall avant d'arriver ici. Ce doit être un mécanisme visant à éviter qu'il y ait quatorze ou 15 projets de loi d'initiative parlementaire. C'est essentiellement ce que c'est. Je n'y avais pas vraiment pensé avant aujourd'hui.

Le sénateur Beaudoin: Je suis surpris. Nous sommes le Sénat. Nous étudions des projets de loi émanant de la Chambre des communes. Nous pourrions amender le projet de loi, mais je ne vois pas comment vous le pourriez.

Le sénateur Pearson: Ne s'apprête-t-il pas à l'amender?

La présidente: Il ne le peut pas. C'est nous qui devons y voir pendant notre étude article par article, si un sénateur du comité propose l'amendement voulu.

Le sénateur Beaudoin: Il n'en demeure pas moins que je suis d'accord avec tout ce que le sénateur Joyal a dit.

À mon avis, le problème, c'est que nous ne pouvons procéder ainsi. Nous pouvons accepter ou refuser. Tout sénateur présent autour de cette table peut proposer un amendement. J'en conviens. Cependant, ce n'est pas ce que vous avez en tête, si je ne me trompe pas.

Le sénateur Pearson: C'est ce qu'il a en tête.

Le sénateur Beaudoin: Va-t-il demander à un sénateur d'amender le projet de loi?

Le sénateur Pearson: Oui.

Le sénateur Poulin: Cela s'en vient.

Le sénateur Pearson: Il y aura aussi un autre amendement.

La présidente: Il va y avoir deux amendements proposés par des sénateurs.

Le sénateur Beaudoin: C'est une étrange façon de procéder. C'est ce que je pense. Je ne voterai pas en faveur.

Senator Andreychuk: I think Senator Joyal summed up the concerns and the discussion in the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament yesterday in how this process is evolving. I do not think we have changed our process, and I think we were mindful of the dilemmas constitutionally and otherwise, but they were not brought to our attention until the House started to act.

While it sounds like an improvement to be one of 41, what is the likelihood of parliamentarians wanting to sponsor Senate bills — even on practical matters — let alone constitutional ones? I am not sure that the new process is more helpful than the old one was. In any event, there is a constitutional problem in that regard.

It was disconcerting was to hear that there is this new process where Marlene Catterall can say to all the other whips, “We will just bunch all of your private member’s bills together, put them all into one basket and bring it here as one bill,” which drove us to treat it with great haste and sincerity as a House matter. It seems the House is starting to create efficiencies for itself that have an impact on us. Yet there has been no consultation with us.

I am pleased to hear there will be a conference or a discussion, but it should have occurred before anything ever hit the House of Commons for discussion, if we are to have a good, cooperative system.

I do not know whether the dilemma now is that you must scratch my back or do not scratch anyone’s back, but it is a question of whether we are now trying to overcome impediments from you, and you will then be overcoming impediments from us. It would have been much better to work on a cooperative basis.

Therefore, where are we? You have a procedure that could be voted on, and will be, in our opinion, prejudicing us. It may not pass a constitutional test. We have this bill before us now, which is a private member’s bill. Is it something new, a combined private member’s bill? Should we be passing it or should we not? The question started in the Rules Committee, and it was very disconcerting, but all of a sudden it has had a ripple effect throughout.

The Chairman: Senator Andreychuk, I would point out that in my recollection, and probably more so in Senator Beaudoin’s recollection, this is the third time that there have been these omnibus bills before this committee, while I have been on the committee. This is not a new procedure. This is something that has occurred at least over the last seven years since the first one that was brought forward during the time that I have been here.

Senator Andreychuk: It is new in this sense: It may be the third time around and I remember one other one. The dilemma is that I do not think anyone looked at it and asked, “What is this

Le sénateur Andreychuk: Je pense que le sénateur Joyal a bien résumé les préoccupations et la discussion du Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement quant au déroulement de ce processus. Je ne pense pas que nous ayons changé nos façons de faire. Je pense aussi que nous sommes attentifs aux problèmes constitutionnels et autres, mais ils n’ont pas été portés à notre attention avant que la Chambre entre en jeu.

Le fait que l’un de nos projets de loi soit l’un parmi 41 a certes l’apparence d’une amélioration, mais quelle est la probabilité que des parlementaires acceptent de parrainer des projets de loi du Sénat, même ceux sur de simples questions techniques, sans compter ceux de nature constitutionnelle? Je doute que ce nouveau mécanisme soit plus utile que l’ancien. Dans tous les cas, il y a un problème constitutionnel.

Il a été déconcertant d’apprendre qu’en fonction de ce nouveau mécanisme, Marlene Catterall peut dire aux autres whips: «Nous allons simplement regrouper tous vos projets de loi d’initiative parlementaire, les combiner et les déposer comme un seul projet de loi.» Cela nous a poussé à traiter la question prestement et sincèrement comme une affaire de la Chambre. Il semble que la Chambre commence à se doter de mécanismes accélérés qui ont des incidences sur nous. Pourtant, jamais elle ne nous a consultés à ce sujet.

Je suis heureuse d’apprendre qu’il y aura une conférence ou une discussion, mais il me semble que cela aurait dû avoir lieu bien avant que quoi que ce soit ne fasse l’objet de discussions à la Chambre des communes si nous voulons maintenir un bon système de coopération.

Je ne sais pas si nous nous trouvons actuellement dans une situation où vous devez nous rendre un petit service, à nous et à personne d’autre, mais il y a lieu de se demander si nous ne sommes pas confrontés à des obstacles que vous-mêmes avez érigés, après quoi vous pourriez devoir surmonter ceux que nous érigerons devant vous. Il aurait été bien mieux de travailler ensemble.

Ainsi, où en sommes-nous? Vous proposez une procédure qui pourrait faire l’objet d’un vote mais qui, à notre avis, nous nuira. Elle pourrait bien être inconstitutionnelle. Nous devons maintenant étudier ce projet de loi, qui en est un d’initiative parlementaire. S’agit-il d’un nouveau type de projet de loi, d’un projet de loi d’initiative parlementaire combiné? Devrions-nous l’adopter ou non? La question s’est d’abord posée au Comité du Règlement. C’est très déconcertant, mais tout à coup, elle semble avoir eu un effet d’entraînement.

La présidente: Sénateur Andreychuk, si je me rappelle bien — le sénateur Beaudoin le saurait encore mieux que moi — c’est la troisième fois que ce comité est saisi d’un projet de loi omnibus de la sorte depuis que j’y siége. Ce n’est pas une nouvelle procédure. Celle-ci date d’au moins sept ans, soit de la première fois qu’un tel projet de loi a été déposé depuis mon entrée en fonction ici.

Le sénateur Andreychuk: Elle est nouvelle d’un certain sens. C’est peut-être la troisième fois qu’on y a recours, et je me rappelle d’une autre fois, mais je ne pense pas que quiconque se

process?” We were looking at the content of a bill, the name problem, everything that I think is legitimately what the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs should be doing, and we put reports into it. However, I do not think we actually looked and said, “What is this bill? Is it a private member’s bill? Is it a House of Commons bill? Is it now this new combined effect?”

The alarm bells went off in the Rules Committee and the spillover effect is here, which is what to do now that we know.

The Chairman: This is now a bill that has some precedence before us.

Mr. Adams: Senator Andreychuk, I had assumed if it is not in the standing orders it is established practice, that is, what Marlene Catterall’s bill is doing. With respect to the drive in the House of Commons, as you know there have been changes since Confederation in how private member’s legislation is dealt with there. The drive is votability. If — and it is still a big if — this report changes the potential barrier to votability of House private members’ bills and Senate bills will be removed. That is one step.

I understand the other point. I think there has to be a sponsor, we do realize that, and I do not think there has been difficulty getting sponsors from the House of Commons.

The Chairman: We do not want to penalize them.

Mr. Adams: Yes. Again, at the moment, you realize a house member could have 100 bills on the Order Paper. Now their name will be drawn, they will be on the list of 40, and any one of their bills — perhaps a Senate bill — could be the one they choose.

I would argue, Madam Chair, and to you, senator, that it is something with existing standing orders with the House of Commons as well as with this change, whether we agree this change is an improvement from the point of view of the Senate or not.

I accept that. I think I was the first Chair of Procedures and House Affairs to meet with my opposite number in the Senate, and I was pleased to do so for many years. As I mentioned, there is a provision for a conference — that is not actually what it is called — that has not been enacted for many years. I would urge that your other committee, like ours, push for that and once a year, whether we need it or not, there should be some sort of meeting between the two institutions. I would argue relatively informally, so that things can happen, and then later meetings that are on particular points, such as the one we are discussing now.

soit jamais interrogé auparavant sur cette façon de faire. Nous avons étudié le contenu du projet de loi, le problème de nom, tout ce qui me semble légitime de la part du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et nous en avons fait rapport. Cependant, je ne pense pas que nous ne nous soyons jamais interrogés sur la nature de ces projets de loi. S’agit-il de projets de loi d’initiative parlementaire? De projets de loi de la Chambre des communes? S’agit-il plutôt d’un nouvel effet combiné?

C’est le comité du Règlement qui a sonné l’alarme et qui a provoqué cet effet d’entraînement, à savoir ce qu’il faut faire maintenant que nous en avons pris conscience.

La présidente: Le projet de loi dont nous sommes saisis a maintenant atteint un certain degré de priorité .

M. Adams: Sénateur Andreychuk, je serais porté à croire que si cette procédure ne figure pas au Règlement, c’est une pratique établie que semble suivre le projet de loi de Marlene Catterall. En ce qui concerne les motivations de la Chambre des communes, vous savez qu’il y a eu des changements, depuis la Confédération, dans la façon dont nous traitons les projets de loi d’initiative parlementaire, je veux parler ici du concept de la mise aux voix. Si — et c’est encore un grand si —, si ce rapport est adopté, il fera disparaître les obstacles à la mise aux voix des projets de loi d’initiative parlementaire de la Chambre et des projets de loi du Sénat. C’est un premier pas.

Je comprends aussi l’autre point. Je pense qu’il doit y avoir un parrain, nous le comprenons bien, et je doute qu’il vous ait été très difficile, jusqu’à maintenant, de trouver des parrains à la Chambre des communes.

La présidente: Nous ne voulons pas les pénaliser.

M. Adams: C’est juste. Encore une fois, pour l’instant, on comprend bien qu’un député pourrait avoir une centaine de projets de loi au *Feuilleton*. Maintenant, son nom sera tiré au sort, puis figurera sur une liste de quarante projets de loi, et n’importe lequel — même un projet de loi du Sénat — pourrait être celui qui sera débattu.

Je vous dirais, madame la présidente, ainsi qu’à vous, madame le sénateur, que la perception qu’on a de ce changement, à savoir s’il constitue ou non une amélioration de point de vue du Sénat, dépend de la façon dont on l’interprète et dont on interprète le Règlement de la Chambre des communes.

J’en conviens. Je pense que j’ai été le premier président de la Procédure et des affaires de la Chambre à tenir des réunions avec mon homologue du Sénat, et c’est avec plaisir que je l’ai fait pendant de nombreuses années. Comme je l’ai mentionné, il existe une disposition sur les conférences — il y a un autre terme pour cela actuellement — qui n’a pas été appliquée depuis très longtemps. Je recommanderais vivement à votre comité, comme au nôtre, d’exercer des pressions pour qu’elle le soit et pour qu’une fois par année, que cela soit nécessaire ou non, nous tenions une réunion des deux institutions. Je préconiserais des réunions plutôt informelles, pour faciliter la chose. Nous pourrions ensuite organiser des réunions sur des sujets précis, comme celui dont nous discutons maintenant.

The Chairman: I would remind senators that we are going to proceed to clause-by-clause on this today, and we sit at 1:30.

Senator Grafstein: Chairman, I am not a member of the committee but I came in specifically to deal with this item because it affects me directly and it affects the other House directly, a bill we will consider later this day in the Senate.

Before dealing with the specifics of this matter as it relates to that bill, which is quite unusual, I want to reaffirm what others have said. In my view, when this matter came before the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament — and I member that of the Rules Committee — I believe the standing order is unconstitutional.

It is unconstitutional on the basis that it takes the Senate powers and essentially makes them *functus* by the House of Commons, because to treat a Senate bill in the same way that would you treat a private member's bill in the Senate removes the equality of the two Houses. Therefore I think strongly that this would be unconstitutional, and we have had ample review of this particular question. We have had an interesting discussion as it relates to the Senate.

The Senate has a different function from the House of Commons. It represents the regions and, as a result, it has a different constitutional function from the other House. The problem we have had in the few years, because the legitimacy of the Senate has been questioned because of our electability, people have moved away from the constitutional process, which is that we are an equal house with specific powers to represent the regions.

I will now come to the specific problem of how this standing order contravenes even the House procedure. I introduced a bill in the Senate several years ago. It is now in third reading in the Senate, called Bill C-18, which is called the clean water bill. Are you familiar with that bill?

Mr. Adams: I know it, yes.

Senator Grafstein: This bill took a very unusual course in that after I introduced it in the Senate, a number of members on the other side were enthusiastic about it. A resolution passed in May 2001. All parties, I think, save the Bloc, supported the principles of the bill and urged us to get this bill over to the other House.

That has never happened before in constitutional history based on recall. Therefore I now have a private member's bill sitting in third reading with a resolution on the other side saying, "We want this bill, send it over to us," and the principles were adopted. I spoke to all the caucuses — you are familiar with that — and there has been overwhelming support for this bill because it is a crisis in the country.

La présidente: Je voudrais rappeler aux sénateurs que nous allons procéder à l'étude article par article de ce projet de loi aujourd'hui et que nous siégeons à 13 h 30.

Le sénateur Grafstein: Madame la présidente, je ne fais pas partie de ce comité, mais je suis venu pour participer à l'examen de cette question, parce qu'elle me touche directement et qu'elle touche l'autre chambre directement aussi. Nous étudierons ce projet de loi plus tard, aujourd'hui, au Sénat.

Avant d'entrer dans les détails de cette problématique, dans le contexte de ce projet de loi plutôt inhabituel, je voudrais renchérir sur ce que les autres ont dit. Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement s'est penché sur la question — je suis membre du Comité du Règlement. À mon avis, le Règlement est inconstitutionnel.

Il est inconstitutionnel parce qu'il affaiblit les pouvoirs du Sénat, qui se trouve dessaisi de ses fonctions par la Chambre des communes. En effet, le fait de traiter un projet de loi du Sénat de la même façon dont on traite un projet de loi d'initiative parlementaire compromet l'égalité des deux Chambres. C'est pourquoi je suis convaincu qu'il serait inconstitutionnel d'agir ainsi et que nous avons déjà amplement examiné la question. Nous avons eu une discussion intéressante en ce qui concerne le Sénat.

La fonction du Sénat diffère de celle de la Chambre des communes. Le Sénat représente les régions, ce qui lui confère une fonction constitutionnelle différente de celle de l'autre Chambre. Le problème qui se pose depuis quelques années, parce que la légitimité du Sénat a été remise en question compte tenu du fait que nous ne sommes pas élus, c'est que les gens se sont distancés du processus constitutionnel, qui dicte que nos deux Chambres sont égales et que nous jouissons de pouvoirs particuliers pour représenter les régions.

J'en arrive maintenant à la façon dont ce Règlement contrevient même à la procédure de la Chambre. J'ai présenté un projet de loi au Sénat il y a quelques années. Il en est maintenant à sa troisième lecture au Sénat, sous le titre du projet de loi S-18, Loi sur l'eau potable saine. Le connaissez-vous?

M. Adams: Je le connais, oui.

Le sénateur Grafstein: Ce projet de loi a pris un cours très inhabituel depuis que je l'ai présenté au Sénat. Bon nombre de députés de la Chambre sont très enthousiastes à son égard. Une résolution a été adoptée en mai 2001. Tous les partis, si je me rappelle bien, sauf le Bloc, appuient les principes du projet de loi et nous enjoignent d'en saisir l'autre Chambre.

Ce n'était jamais arrivé dans l'histoire constitutionnelle, si je me souviens bien. Ainsi, mon projet de loi d'initiative parlementaire en est maintenant à sa troisième lecture et fait l'objet d'une résolution de l'autre chambre, qui le réclame et demande d'en être saisi. Ces principes ont été adoptés. J'ai parlé à tous les caucus — vous le savez —, qui ont manifesté beaucoup d'appui à ce projet de loi en raison de la crise qui sévit dans notre pays.

We are now confronted with the situation that if the bill receives third reading today — and I hope it will — and it goes over to the other House, it will then be at the bottom of this lottery.

I had a similar problem with respect to the parliamentary Poet Laureate's bill. In my discussions with the House Leader and the Deputy House Leader, they revoked the subcommittee that put us in the same track as a private member's bill and said, as a question of comity, that they would move that forward and treat it differently from all other private member's bills. I went through this exact argument with the Deputy Leader and House Leader, and Derek Lee, who was the chairman of the committee at the time.

If the Senate later today decides to approve this bill — which in principle has already been adopted by a resolution of the other House — then the two members who have already asked to co-sponsor the bill, Mr. Ovid Jackson and Mr. Dennis Mills, will be put in the invidious position that they cannot proceed with their own matters.

I put this all on the record because it is very important that your committee deal with this. If in fact the House of Commons takes the position and proceeds with this standing order in the way that has been suggested — which makes the Senate *functus* — we have no choice as senators but to protect our constitutional position and take the appropriate steps with respect to bills that come from the other place.

I thought I should say that — in a manner a little bit more vehement than my colleagues — because I have spent two years on this particular bill.

Mr. Adams: Madam Chair, if I could, Senator Joyal put on the record the constitutional argument. It applies now and it would apply if this report, which was tabled yesterday but not concurred in, were adopted.

Madam Chair, to Senator Grafstein, I would urge — by the way, I do not know if it will be concurred in — that if your bill gets over there, the transition period is that we would run through the existing list until we get to a point where, for a trial period of a year, we try the new procedures. This is a pilot project being proposed and the present system would run through.

Now, the demeaning nature of it still applies because the committee that you describe, which under present circumstances has to declare the thing votable or not, includes parties that do not support the Senate, as you know. However, the constitutional argument still applies and I am glad it has been put.

Nous sommes maintenant confrontés à une situation selon laquelle ce projet de loi, s'il est adopté en troisième lecture aujourd'hui — j'ai bon espoir qu'il le sera —, sera renvoyé à l'autre chambre, où il s'insérera au bas de cette liste digne d'une loterie.

J'ai eu le même problème dans le cas du projet de loi sur le poète officiel du Parlement. J'avais alors parlé au leader et au leader adjoint de la Chambre, qui avaient finalement révoqué le sous-comité ayant engagé notre projet de loi dans la même voie que les projets de loi d'initiative parlementaire. Ils m'avaient assuré que par courtoisie, ils étudieraient le projet de loi rapidement et le traiteraient de façon différente de tous les autres projets de loi d'initiative parlementaire. J'avais eu exactement la même discussion avec le leader adjoint et le leader de la Chambre, ainsi qu'avec Derek Lee, qui était le président du comité à l'époque.

Si le Sénat décide d'approuver ce projet de loi aujourd'hui — projet de loi qui a déjà été adopté en principe par une résolution de l'autre chambre — les deux députés qui ont déjà offert de coparrainer le projet de loi, M. Ovid Jackson et M. Dennis Mills, se trouveront dans la position injuste de ne pas pouvoir présenter leurs propres initiatives.

Je tiens à ce que tout cela soit consigné au compte rendu, parce qu'il est très important que votre comité se penche sur la question. Si la Chambre des communes décide bel et bien d'appliquer le Règlement de la façon proposée — ce qui dessaisirait le Sénat de sa fonction — nous, les sénateurs, n'auront d'autre choix que de protéger notre position constitutionnelle et de prendre les mesures qui s'imposent en ce qui concerne les projets de loi émanant de l'autre chambre.

J'estimais de mon devoir de le dire avec un peu plus de véhémence que mes collègues, parce que j'ai passé deux ans à travailler sur ce projet de loi.

M. Adams: Madame la présidente, le sénateur Joyal a avancé l'argument constitutionnel pour qu'il soit consigné au compte rendu. Celui-ci s'applique maintenant et s'appliquera encore si le rapport qui a été déposé hier est adopté.

Madame la présidente, je tiens à rappeler au sénateur Grafstein — en passant, je ne sais pas s'il sera adopté — que si l'autre chambre est saisie de son projet de loi, il y aura une période de transition, pendant laquelle nous devons passer toute la liste existante avant de pouvoir essayer de nouvelles procédures et ce, pour une période d'un an. La procédure proposée fera l'objet d'un projet pilote, qu'on devra essayer dans son ensemble dans le régime actuel.

Cela dit, cela demeure humiliant, parce que le comité dont vous parlez, qui décide actuellement si une initiative peut ou non faire l'objet d'un vote, comprend des membres non favorables au Sénat, comme vous le savez. Cependant, l'argument constitutionnel continue de s'appliquer et je suis heureux qu'il ait été avancé.

I would argue strongly, senator, through you, Madam Chair, it applies to the existing standing orders as well as the new ones, and marginally, on the question of votability, the new one is better. It is still demeaning, I do not deny the point, but it is largely better.

The Chairman: I believe the point is, Mr. Adams, that it may be better for the House of Commons. It is no better for the Senate, in fact it is probably worse for the Senate.

Mr. Adams: With due respect Madam Chair, except for this one committee, to which the senator referred, which is a very awkward part of our present system.

Senator Fraser: Mr. Adams, I think there may be an element of which you were not aware, and that is that the Senate has never accepted what the House views to be the present system. In fact, almost all of our bills — whatever the standing orders may say — have been deemed votable. The only exception is a bill from Senator Kenny that was vetoed, I believe, by the Speaker on admissibility grounds. I cannot quarrel with your Speaker's right to do that.

We have never accepted the proposition that they were of similar status to a simple private member's bill starting from scratch in your chamber, any more than, as has been said, we have treated a Commons bill, whatever its origin, as anything other than a Commons bill that deserved and always received full consideration. This bill is being considered well ahead of quite a number of Senate private bills — not just by this committee but also by the whole Senate.

Mr. Adams: I understand.

Senator Fraser: That has always been our procedure because that is the principle we have upheld.

Mr. Adams: This proposal — and it is only a proposal — for a pilot project is a move towards your system.

Senator Fraser: We do not see it that way, Mr. Adams.

Mr. Adams: The part about votability, senator. We are moving for all bills to be votable.

The Chairman: Now that you have been lectured, Mr. Adams, and know how the Senate feels about this particular report, we will proceed to clause-by-clause.

Before we do, I will point out to the senators that it would hardly be fair to, at this point, change the rules of the game in how we have dealt with bills of this type before, when we have allowed Members of Parliament to change the names of their ridings if they so wished.

Je soutiendrais fermement, sénateur, par votre entremise, madame la présidente, que cet argument s'applique au Règlement existant ainsi qu'à ses nouvelles dispositions, quoiqu'en ce qui concerne la mise aux voix, les nouvelles dispositions sont meilleures. Elles restent tout de même avilissantes, je ne le nie pas, mais ce qu'elles proposent est beaucoup mieux.

La présidente: Je pense, monsieur Adams, que ce serait surtout mieux pour la Chambre des communes. Ce n'est pas mieux pour le Sénat; en fait, c'est probablement pire pour lui.

M. Adams: Avec tout le respect que je vous dois, madame la présidente, je dirais qu'il est tout de même préférable de supprimer l'étape du comité, qui est très lourde dans le système actuel et dont le sénateur a parlé.

Le sénateur Fraser: Monsieur Adams, je crois qu'il y a une chose, que vous ne saviez pas, c'est que le Sénat n'a jamais accepté la façon dont la Chambre conçoit le système actuel. En fait, presque tous nos projets de loi — quoi que prescrive le Règlement, — ont été jugés digne d'être mis aux voix. La seule exception, je crois, est un projet de loi du sénateur Kenny, pour lequel le Président a appliqué son veto pour des raisons d'admissibilité. Je ne peux contredire le droit de votre Président d'exercer ce pouvoir.

Nous n'avons jamais accepté la proposition selon laquelle nos projets de loi auraient le même statut qu'un projet de loi d'un simple député présenté dans votre Chambre, mais comme on l'a dit, nous n'avons jamais traité un projet de loi des Communes, quelle que soit son origine, autrement que comme un projet de loi des Communes méritant un examen complet. Ce projet de loi est étudié bien avant bon nombre de projets de loi d'initiative sénatoriale, et je ne parle pas seulement de ce comité, mais de tout le Sénat.

M. Adams: Je comprends.

Le sénateur Fraser: Nous avons toujours procédé ainsi, parce que c'est le principe sur lequel nous nous fondons.

M. Adams: Cette proposition — et ce n'est qu'une proposition — de projet-pilote est un pas vers votre système.

Le sénateur Fraser: Nous ne la voyons pas de cet oeil, monsieur Adams.

M. Adams: Je parle de la mise aux voix, madame le sénateur. Nous proposons que tous les projets de loi soient mis aux voix.

La présidente: Maintenant que vous avez été entendu, monsieur Adams, et que vous connaissez la position du Sénat quant à ce rapport, nous allons procéder à l'étude article par article.

J'aimerais toutefois commencer par rappeler aux sénateurs qu'il ne serait guère équitable de changer notre façon de traiter les projets de loi de ce type, étant donné que nous avons déjà autorisé des députés qui le désiraient à changer le nom de leur circonscription.

I would be rather unhappy if the Senate — the non-elected body — began to dictate to Members of Parliament what they could or could not name their ridings.

Senator Joyal: Madam Chair, I am not ready to move to clause-by-clause. We have heard the Chief Electoral Officer and we have listened to our witness with great attention. I would propose that we allow ourselves an opportunity to reflect, perhaps until the next meeting.

Senator Beaudoin: I am not ready to deal with the clause-by-clause. We have a problem before us that is more important than I thought when I came here this morning. I agree entirely with what has been said so far.

We are two different Houses. We have a parliamentary system that must be respected. We should avoid entirely any problems between the two Houses. We are mutually independent.

We should solve that problem first. Usually we act as a legislative house, and we have to do that under the Constitution. The House of Commons is doing the same thing. One should not intervene in the affairs of the other. The procedure this morning is not entirely respectful of the independence of our two legislative houses.

That being said, we should take the time to think about it before going clause-by-clause. That is what I propose. Of course, if you want to take a vote on it, you may. I will certainly vote against it.

Senator Poulin: I would agree with what the Chair said earlier. I fully understand the malaise that has been formulated today.

However, I do feel that the malaise is a bigger issue than this bill coming from the House of Commons, which has been voted unanimously by the House of Commons. It was in second reading for quite a few weeks so that all of those who wanted to speak on it were allowed to speak. I feel we have had time to reflect on it in the full house because of the time it was in the full chamber.

I would recommend that for practical reasons, it being the end of the month, and as we do not know for certain whether it will be the last meeting of this committee, I would recommend that we go clause-by-clause at this time out of respect for our colleagues in the other House, notwithstanding the fact that we all share the serious malaise that has been discussed with our colleague from the other place, Mr. Adams.

Senator Fitzpatrick: As you know, I am not a regular member of this committee. I am here to propose a specific amendment, which I hope I will be permitted to do.

I think Mr. Adams has had the views of the committee with respect to the issue we have just been discussing. He probably did not come here expecting this. However, I think it has been an opportune time to provide him with this information, along with

Je serais plutôt mécontente si le Sénat, soit l'organe non élu, commençait à dicter aux députés comment ils doivent ou ne doivent pas nommer leur circonscription.

Le sénateur Joyal: Madame la présidente, je ne suis pas prêt à procéder à l'étude article par article. Nous avons entendu les témoignages du directeur général des élections et de nos témoins avec grande attention. Je proposerais que nous nous donnions le temps de réfléchir, peut-être jusqu'à la prochaine réunion.

Le sénateur Beaudoin: Je ne suis pas prêt non plus à procéder à l'étude article par article. Nous sommes saisis d'un problème bien plus grave que je ne le croyais lorsque je me suis présenté ici ce matin. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit jusqu'à maintenant.

Nous formons deux Chambres différentes. Notre système parlementaire doit être respecté. Nous devrions tout faire en notre pouvoir pour éviter les conflits entre les deux Chambres. Nous sommes indépendants l'une de l'autre.

Nous devrions commencer par résoudre ce problème. Habituellement, nous agissons à titre de Chambre législative et nous le faisons en vertu de la Constitution. La Chambre des communes fait de même. L'une ne devrait pas s'ingérer dans les affaires de l'autre. La procédure de ce matin ne respecte pas totalement l'indépendance des deux Chambres législatives.

Ceci étant dit, nous devrions prendre le temps de réfléchir comme il faut avant de procéder à l'étude article par article. C'est ce que je propose. Bien sûr, si vous voulez demander le vote à ce sujet, libre à vous. Je vais certainement voter contre.

Le sénateur Poulin: Je suis d'accord avec ce que la présidente a dit plus tôt. Je comprends parfaitement le malaise qui a été exprimé aujourd'hui.

Il me semble toutefois plus grave que le projet de loi émanant de la Chambre des communes, qui a été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes. Il a été en deuxième lecture pendant un certain nombre de semaines, de sorte que tous ceux qui voulaient s'exprimer sur la question ont pu le faire. Je pense que nous avons déjà eu suffisamment de temps pour y réfléchir, compte tenu du temps qui lui a déjà été consacré dans les deux Chambres.

Je le recommanderais pour des raisons pratiques, parce que nous arrivons à la fin du mois et que nous ne sommes toujours pas certains s'il s'agit de la dernière réunion de notre comité. Je recommande de procéder à l'étude article par article dès maintenant, par respect pour nos collègues de l'autre Chambre, en dépit du grave malaise que nous éprouvons tous et dont nous venons de parler avec notre collègue de l'autre Chambre, monsieur Adams.

Le sénateur Fitzpatrick: Vous savez tous que je ne suis pas membre en titre de ce comité. Je suis présent ici pour proposer un amendement en particulier, ce que j'espère être autorisé à faire.

Je pense que M. Adams a pris connaissance des vues du comité sur la question dont nous venons de discuter. Il ne s'y attendait probablement pas en venant ici ce matin. Cependant, je pense que c'était un bon moment pour le lui dire et pour lui communiquer

the views of the members of this committee and, I should mention, other members of the Senate. I do not think at this point in time we should be prejudicing Mr. Adams' request for a change in the name of his constituency nor do I think that I should be denied the opportunity to make my amendment.

I think this issue, as Senator Poulin has said, is a larger issue than these specific corrections that we are pursuing, and I would urge the committee to proceed with clause-by-clause today.

[*Translation*]

Senator Nolin: Senator Joyal has reminded us that this committee decided to report to the Senate on comments which we considered very important at the time. It is therefore right and reasonable for us to reflect on our decision, in view of the way in which the House of Commons has clearly disregarded our comments.

I understand the desire of the 14 members to see the names of their ridings. With all due respect to them, I would nevertheless have appreciated it if the House of Commons had read the committee's report two years ago when it was drafted. Consequently, I agree with Senator Joyal's proposal that we take a closer look at our decision.

It remains to be decided whether today's meeting will be the last. As long as Parliament has not been prorogued, we can meet — the steering committee is responsible for establishing the meeting dates. I am not at all pressed by the prospect of a possible prorogation. I will be available next week.

[*English*]

Senator Fraser: It has been my principle with these bills that, while I have disliked them and have made that plain, if there is an area where the Senate should pay attention to the will of the Commons, it is in matters concerning ridings. It has been our practice to pass these bills with, as honourable senators have heard today, trenchant observations. I should like to see more.

This particular bill is worse than the others that we have passed. I believe this bill comes very close to being in contempt of the Chief Electoral Officer's process. That said, in consistency with the principles I enunciated a few moments ago about mutual respect between the chambers, I shall hold my nose and sit still during clause-by-clause, but never again on this basis. Never again.

Senator Nolin: This is an important area that we should look at, at least twice. We ought to re-read the debate from 1995, when we looked at the new redistribution. If there is a group of individuals, though I have much respect for them, who are in a conflict of interest in this regard, it is the members of the House of Commons.

Senator Prud'homme: Unfortunately, I hold an opposite view to our esteemed colleague, Senator Fraser.

les points de vue des membres de ce comité et des autres membres du Sénat, je dois le mentionner. Je ne pense pas que nous devrions faire obstacle à la demande de M. Adams de changer le nom de sa circonscription, pas plus que vous ne devriez me refuser l'autorisation de proposer un amendement.

Je pense que cette question, comme le sénateur Poulin l'a dit, est beaucoup plus grave que les corrections que nous étudions à l'instant et je recommanderais chaudement au comité de procéder à l'étude article par article dès aujourd'hui.

[*Français*]

Le sénateur Nolin: Le sénateur Joyal nous rappelle que ce comité a décidé de faire rapport au Sénat des observations que nous considérons à l'époque fort importantes. Il est donc juste et raisonnable que nous réfléchissions à notre décision, compte tenu la façon dont la Chambre des communes a, de toute évidence, ignoré nos observations.

Je comprend le désir des 14 députés à voir le nom de leur comté. Avec tout le respect que je leur dois, j'aurais malgré tout apprécié que la Chambre des communes lise le rapport du comité il y a deux ans, à l'époque où il a été rédigé. Par conséquent, je suis d'accord avec la proposition avancée par le sénateur Joyal que nous examinions de plus près notre décision.

Il reste à décider si la réunion d'aujourd'hui sera la dernière. Tant que le Parlement n'a pas prorogé, nous pouvons nous réunir — le comité de direction a la responsabilité d'établir les dates des réunions. La perspective d'une prorogation possible ne me presse aucunement. Je serai disponible la semaine prochaine.

[*Traduction*]

Le sénateur Fraser: J'ai toujours eu pour principe, dans l'examen de ce genre de projet de loi, que bien qu'il ne me plaise pas et que je l'aie déjà dit clairement, s'il y a un domaine dans lequel le Sénat devrait respecter la volonté des Communes, c'est bien celui des circonscriptions. Nous avons l'habitude d'adopter ces projets de loi et de les accompagner d'observations directes, comme les sénateurs l'ont entendu aujourd'hui. J'aimerais en voir davantage.

Ce projet de loi est pire que les autres du même type que nous avons déjà adoptés. Je pense qu'il est très près de constituer un outrage au rôle du directeur général des élections. Cela dit, conformément à ce que j'ai dit, il y a quelques instants, concernant le respect mutuel entre les deux Chambres, je vais me retenir et rester tranquille pendant l'étude article par article, mais plus jamais je ne le ferai dans ce contexte. Plus jamais.

Le sénateur Nolin: C'est un aspect important, que nous devrions examiner au moins deux fois. Nous devrions relire le débat de 1995, lorsque nous avons examiné la question de la nouvelle répartition. S'il y a un groupe qui est en conflit d'intérêt à cet égard, c'est bien celui des députés de la Chambre des communes, malgré tout le respect que je leur dois.

Le sénateur Prud'homme: Malheureusement, je ne partage pas le point de vue de notre estimée collègue, le sénateur Fraser.

Under Mr. Pearson, we took away electoral gerrymandering and we gave that power to commissions. The time will come where matters pertaining to electoral districts and so forth should be taken away from the House of Commons and should reside — if there is one place to initiate — with the Senate.

The conflict of interest is so obvious that if you are in the House of Commons dealing with matters pertaining to the electoral map and the change of names and all that. It should not be there. We should continue in the tradition of Mr. Pearson to depoliticize the process as much as possible.

The Chairman: I have some qualms about accepting that remark when you took advantage of the system to change the name of your riding, as I believe you testified to earlier today.

Senator Prud'homme: No, I am sorry, Madam Chairman, I never changed Saint-Denis. I resisted the pressure, I said.

The Chairman: I am sorry; I missed that part of the translation.

Perhaps I should let Mr. Adams retire from the table.

Is it agreed, honourable senators, that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-441, to change the names of certain electoral districts?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: I hear a mixed reaction. Please call the roll.

I shall vote in favour of the motion.

Senator Andreychuk: No.

Senator Beaudoin: No.

Senator Fitzpatrick: Yes.

Senator Fraser: Yes.

Senator Joyal: No.

Senator Moore: No.

Senator Nolin: No.

Senator Pearson: Yes.

Senator Poulin: Yes.

Senator Rivest: No.

The Chairman: The motion is defeated.

At our next meeting of this committee, we will proceed to clause-by-clause consideration of this bill.

The committee adjourned.

À l'époque de M. Pearson, nous avons délégué notre pouvoir de remaniement des circonscriptions à des commissions. Le temps viendra où les questions relatives aux circonscriptions, entre autres, ne devront plus relever de la Chambre des communes, mais du Sénat, qui seul pourrait être l'auteur d'un projet de loi en la matière.

Le conflit d'intérêt est on ne peut plus évident lorsque la Chambre des communes examine la carte électorale, envisage des changements de noms et tout et tout. Elle ne devrait pas le faire. Nous devrions poursuivre dans la tradition de M. Pearson et dépolitiser ce processus le plus possible.

La présidente: J'ai quelques réserves par rapport à cette observation, alors que vous-même avez tiré avantage du système pour changer le nom de votre circonscription, comme vous en avez témoigné plus tôt aujourd'hui, si je ne me trompe pas.

Le sénateur Prud'homme: Non, je suis désolé, madame la présidente, mais je n'ai jamais changé le nom de Saint-Denis. J'ai résisté à la pression de le faire, c'est ce que j'ai dit.

La présidente: Je suis désolée; je n'avais pas bien compris cette partie de l'interprétation.

Peut-être puis-je laisser M. Adams se retirer.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs, pour que ce comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-441, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: J'entends diverses réponses. Nous allons passer au vote par appel nominal.

Je vote en faveur de la motion.

Le sénateur Andreychuk: Non.

Le sénateur Beaudoin: Non.

Le sénateur Fitzpatrick: Oui.

Le sénateur Fraser: Oui.

Le sénateur Joyal: Non.

Le sénateur Moore: Non.

Le sénateur Nolin: Non.

Le sénateur Pearson: Oui.

Le sénateur Poulin: Oui.

Le sénateur Rivest: Non.

La présidente: La motion est rejetée.

À la prochaine séance de ce comité, nous procéderons à l'étude article par article de ce projet de loi.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES:

From Elections Canada:

Mr. Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;
Ms Diane R. Davidson, Chief Legal Officer and Executive Director
for Strategic Planning and Inter-jurisdictional Affairs;

Mr. Carol Lesage, Director of Parliamentary Representation.

From the House of Commons:

Mr. Peter Adams, M.P.

TÉMOINS:

D'Élections Canada:

M. Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections;
Mme Diane R. Davidson, première conseillère juridique et
directrice exécutive de la planification stratégique et des affaires
intergouvernementales;

M. Carol Lesage, directeur de la représentation parlementaire.

De la Chambre des communes:

M. Peter Adams, député.